



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES Exercice 2026

CONSEIL MUNICIPAL **du 27 février 2026**

Présenté par :

Monsieur **Joël HOCQUELET**, Maire de Marmande
Madame **Karen NOSMAS**, Adjointe au Maire chargée des Finances



REGLEMENTATION

RAPPEL

Pour les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le vote du budget primitif de l'année doit être précédé par la tenue d'un « débat d'orientation budgétaire », qui repose sur la rédaction préalable d'un « rapport d'orientation budgétaire » (ROB).

Rapport et débat d'orientation budgétaire : quelles sont les règles ?

Sont rappelées ci-dessous les règles en matière de rapport et de débat d'orientation budgétaire.

Article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

Article D.2312-3 du code général des collectivités territoriales :

« A. – Le rapport prévu à l'article L.2312-1 comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

B. – Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

1° A la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° A la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

C. – Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen. »

PLF 2026 : Orientations Générales

Un contexte économique et politique toujours incertain en cette année d'élections locales

Le processus d'adoption de la loi de finances 2026 est marqué par un contexte politique contraint par une absence de majorité parlementaire.

La loi de finances initiale 2026 a été adoptée le 02 février 2026.

Les débats ont porté notamment sur les contraintes relatives :

- à la soutenabilité financière de la dette publique. En effet, l'encours de la dette des administrations publiques au sens des critères de Maastricht atteint 3 482,2 Md€ à la fin du 3ème trimestre 2025 - soit 117,4 % du PIB selon l'INSEE.
- Aux conditions de financement et refinancement de l'état. Au cours du second semestre 2025, les agences de notation ont dégradé la notation souveraine de la dette française (Agence France Trésor). Ainsi, en septembre 2025, l'agence de notation Fitch a abaissé la note souveraine de la France de AA- à A+, ce qui continue de faire planer la menace d'une réaction négative des marchés financiers et craindre une hausse soutenue des taux d'intérêts sur la dette française. Les prochaines décisions de notation souveraine sont attendues dans le courant du mois de mars 2026. En cette fin du mois de janvier 2026, l'État français emprunte pour ses obligations (OAT) à 10 ans au taux de 3,50 %. À cet égard, il convient de rappeler qu'avec 50,1 Md€ la charge (intérêts) de la dette a consommé 6,3 % des crédits en dépenses de l'Etat en 2024

- au défi du redressement des comptes publics. Le PLF 2026 du gouvernement Lecornu adopté en nouvelle lecture par l'Assemblée nationale se fixe comme objectif de réduire le déficit public à 5% du produit intérieur brut (PIB) en 2026. Le déficit prévisionnel 2026 de l'Etat est ainsi chiffré à 131,9 Md€. La situation budgétaire de l'État au 30 novembre 2025 indique un déficit à -155,4 Md€ contre -172,5 Md€ à fin novembre 2024, soit une relative amélioration de +17,1 Md€. L'objectif de revenir sous la barre des 3 % de déficit a été fixé par le pouvoir exécutif à l'horizon 2029. L'atteinte de cet objectif reste toutefois fortement discutée par les parlementaires qui attendent des précisions additionnelles pour convenir et s'assurer de sa crédibilité

Parallèlement le rapport annuel de la Cour des comptes sur la situation et les perspectives des finances publiques publié en juillet 2025 présente les enjeux qui attendent les finances publiques nationales pour les années 2026 et suivantes

Une dynamique de l'endettement nourrie par l'accumulation de déficits primaires confrontée au ralentissement de la croissance

Des perspectives économiques en demi-teinte

Mi-décembre 2025, la Banque de France a publié ses dernières prévisions macro-économiques.

L'institution financière a réhaussé sa prévision de croissance de 0,2 point en 2025 à 0,9% (1,1% en 2024). Elle a légèrement relevé ses prévisions de croissance 1,0 % en 2026 et 2027, et à 1,1 % en 2028, soutenue par le redressement de la consommation des ménages et de l'investissement privé.

La croissance économique française serait ainsi légèrement moins atone que prévue. Mais les récentes hypothèses de croissance de l'économie mondiale (taux de change de l'euro et prix du pétrole plus élevés, incertitudes liées à l'accord commercial USA-UE de juillet 2025, tensions US-Iran, accord MERCOSUR etc.) pourraient contrarier ces prévisions.

La Banque de France anticipe une relative remontée du taux de chômage national au sens du Bureau international du travail, qui atteindrait ainsi 7,6% en 2025 et 7,8% en 2026, avant de diminuer à 7,6% en 2027 et de revenir à 7,4% en 2028.

L'inflation confirmerait son ralentissement offrant ainsi un certain répit aux agents économiques. Au sens de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), l'inflation s'élèverait ainsi à 0,9% en moyenne annuelle en 2025 (après 2,3% en 2024), 1,3% en 2026 et 1,3% en 2027.

Les principales mesures intéressant les collectivités territoriales et les autres entités du secteur public local

En l'absence de loi de finances 2026 adoptée dans le délai légal, une loi spéciale (article 47 de la Constitution et 45 de la LOLF) a été promulguée le 26 décembre 2025. Elle permet au gouvernement de percevoir les impôts et autres ressources nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles et à la continuité des services publics.

À titre préliminaire, il convient de préciser que projet initial de loi de finances 2026 présenté en Conseil des ministres le 14 octobre prévoyait des mesures très contraignantes pour les collectivités locales et les EPCI, avec un effort estimé officiellement à 4,6 Md€, certaines associations d'élus considérant qu'il pourrait atteindre 8-9 Md€ selon André Laignel, président du Comité des Finances Locales (CFL).

Les mesures intéressant le secteur public local sont détaillées ci-après :

1) Revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales

Les bases des principaux impôts locaux dus par les particuliers seront de nouveau revalorisées en 2026. Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales (VLC) pour 2026 a été fixé à +0,8%. Ce coefficient inférieur aux coefficients des années antérieures (1,7 % en 2025, 3,9 % en 2024, 7,1 % en 2023, 3,4 % en 2022) s'explique par le ralentissement de l'inflation amorcé en 2024 et confirmé en 2025.

2) Report de la revalorisation générale des valeurs locatives cadastrales.

La loi de finances pour 2026 diffère cette échéance, de trois ans, à 2031. Son article 27 modifie en effet la rédaction de l'article 146 de la loi de finances pour 2020, en prévoyant que « les résultats de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation sont pris en compte à compter de l'établissement des bases (avis de taxe foncière) au titre de l'année 2031 », et non plus de l'année 2028.

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels débutée en 2017 est attendue pour 2026.

3) Reconduct ion et amplification de l'effort secteur public local : le second millésime du DILICO

Dans le PLF 2026 initial, l'effort demandé aux collectivités se matérialisait principalement par la reconduction du DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) initié en 2025. Le montant de cette ponction sur les recettes fiscales était doublé par rapport à sa version 2025 pour être porté à 2 Md€. La ponction envisagée s'établissait ainsi à 720 M€ pour les communes, 500 M€ pour les EPCI, 280 M€ pour les départements et 500 M€ pour les régions.

Le nombre de communes touchées par le DILICO augmentait également : autour de 4 000 communes notamment, contre 1 900 actuellement.

Cette nouvelle formule du DILICO a largement interrogé de nombreux élus qui y ont vu la renaissance du dispositif des contrats de Cahors de 2018. En effet, les sommes prélevées aux collectivités seraient dorénavant reversées sur cinq ans et non plus sur trois, comme dans le Dilico de 2025. Surtout, ce qui questionnait les parlementaires et élus locaux, c'est que les contributions ne seraient reversées que si globalement, l'évolution des dépenses sont inférieures à celle du PIB. Les modalités de calcul des taux d'évolution des dépenses qui conditionnent le reversement restent à préciser.

Dans la loi de finances adoptée, le DILICO est maintenu en 2026. L'effort imposé aux collectivités par ce dispositif a été réduit à 740 millions d'euros (contre 890 millions d'euros dans la version du Sénat). Les communes sont entièrement exonérées de cette ponction.

4) Une DGF gelée, des dotations de péréquation en hausse

En 2026, la DGF est gelée à son niveau de 2025 (32,58 Md€) mettant ainsi un terme à trois exercices de hausses consécutives. La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la dotation de solidarité rurale et de cohésion sociale (DSR) progressent respectivement de 140 et 150 M€.

Afin d'assurer la neutralité sur l'enveloppe normée de la DGF de ces hausses des dotations de péréquation, les dotations appelées « variables d'ajustement (DCRTP etc.) seront minorées de 527 M€.

L'instauration d'une DGF aux régions en lieu et place d'une fraction de TVA est abandonnée.

La baisse des compensations « locaux industriels » et de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) devrait peser essentiellement sur les intercommunalités.

5) Hausse des cotisations patronales CNRACL : augmentation progressive du taux jusqu'en 2028

Le décret relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL (caisse de retraite des agents hospitaliers et des collectivités locales) est paru au Journal Officiel (décret n°2025-86 du 30 janvier 2025).

Chaque année, à partir de 2025 et jusqu'en 2028, ces cotisations augmenteront au 1er janvier de 3 points. Fixé jusqu'en 2024 à 31,65 %, le taux de cotisation est passé à 34,65 % en 2025, et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1er janvier 2028. Pour 2026, le taux CNRACL s'établit donc à 37,65 %.

6) Création d'une « prime régaliennne » annuelle de 500 € pour les maires

Cette mesure est destinée à revaloriser le rôle d'agent de l'État qu'exerce les maires.

Est également maintenu la création d'un régime d'assurance pour les collectivités en cas de dommages résultant d'émeutes et d'un fonds de mutualisation pour les indemniser.

7) Les dotations de l'État en faveur de l'investissement local

Dans la version initiale du PLF 2026, le fonds vert baissait significativement (- 500 M€). Baisses susceptibles d'impacter les ressources des opérateurs de l'Etat : Agences de l'eau (- 90 M€), Agence nationale de l'habitat (- 700 M€).

Dans un but de simplification, le PLF 2026 actait la fusion de plusieurs dotations destinées à l'investissement des collectivités, à savoir : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation politique de la ville (DPV) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Ces trois dotations étaient regroupées dans une dotation unique appelée "fonds d'investissement pour les territoires" (FIT). Le bénéfice du FIT était "réservé aux collectivités rurales ainsi qu'à celles marquées par des difficultés urbaines", tout en permettant le financement d'autres collectivités "par exception". L'attribution des fonds aurait confiée au préfet de département, lequel s'appuierait sur une commission délus, qui, aujourd'hui, est compétente pour la seule DETR.

Dans la version définitive de la loi de finances, la création du FIT est abandonnée, la DETR est maintenue et le fonds vert baisserait moins que prévu initialement (-16 % contre -23% par rapport à 2025, comme prévu dans le PLF initial).

8) Mesures concernant le FCTVA

Le taux du FCTVA est maintenu à 16,404 %.

Le calendrier de versement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est modifié pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et les établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris.

Les versements des attributions de FCTVA de ces entités seront effectués l'année suivant la dépense et non plus l'année même de la dépense (fin du régime dit « simultané »).

En outre, les travaux réalisés en régie et les dépenses de fonctionnement aujourd'hui éligibles sont maintenues dans le périmètre des dépenses éligibles au FCTVA.

Des mesures de simplifications pour les communes reconnues en état de catastrophe naturelle sont prévues.

Enfin, les dispositions envisagées du PLF sécurisent l'éligibilité au FCTVA des contributions versées par les collectivités dans le cadre des concessions d'aménagement.

En 2026, le FCTVA s'élèverait à 7,866 Md€, en hausse de 213 M€ par rapport à la loi de finances pour 2025.

Rappel législatif :

L'année 2026 étant une année d'élection, les communes et les EPCI ont jusqu'au 30 avril 2026 pour voter leur budget et leurs taux de fiscalité.

PLF 2026

Après plus de trois mois de débats parlementaires, bien au-delà des 70 jours prévus par la Constitution, le projet de loi de finances pour 2026 a définitivement été adopté par le Parlement ce lundi 2 février, après le rejet des deux motions de censure déposées à la suite du recours au 49.3 par le Premier ministre Sébastien Lecornu vendredi 30 janvier.

La copie initiale du gouvernement, qui fixait une contribution à hauteur de 4,6 milliards d'euros, a été atténuée au fil de l'examen parlementaire, en étant réduite à environ 2 milliards d'euros de contribution. Cette diminution de la contrainte a été portée notamment par l'exonération des communes au « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités », dont le montant devait passer à 2 milliards d'euros au total dans la copie initiale. Au final, le montant du Dilico est fixé à 740 millions d'euros, avec 350 M€ pour les régions, 140 M€ pour les départements et 250 M€ pour les intercommunalités. Une exonération qui pourrait ne pas convenir aux sages du Conseil Constitutionnel ; en décembre, Françoise Gatel, la ministre chargée des Collectivités avait averti sur les « risques juridiques d'exclusion d'une catégorie de collectivités ».

La partie recettes du texte fixe le montant de la DGF à 27,4 milliards d'euros. Pas de diminution finalement au programme, alors que les députés avaient adopté une baisse de 4,9 milliards d'euros. Quant aux variables d'ajustements, elles reviennent à leur niveau initial, 527 millions d'euros, alors que les sénateurs avaient choisi de minorer la

baisse pour les régions. Les départements vont eux bénéficier d'un coup de pouce avec un abondement de 600 millions d'euros du fonds de sauvegarde.

La mesure controversée de baisse de la compensation de la réduction des valeurs locatives des locaux industriels (PSR VLEI), reste bien en place. Le niveau retenu par le gouvernement est bien celui du Sénat, qui avait proposé une baisse de 19,3 %, quand le gouvernement, dans le texte initial, prévoyait une réduction de 25 %.

Dans le volet dépenses, le gouvernement a réabondé légèrement le fonds vert par rapport à la version initiale, mais en nette baisse par rapport à 2025, et fixé à 837 M€ en autorisations d'engagement (AE). Dans cette même partie, les régions sont sorties gagnantes d'un arbitrage finançant la création de places en instituts de formation sanitaire et sociale à hauteur de 215 M€.

Enfin, le gouvernement n'est pas revenu sur la suppression de l'article visant à instaurer un « Fonds d'investissements des territoires » qui avait été actée par les sénateurs. Le sort des collectivités est désormais fixé, en attendant la décision du Conseil constitutionnel et la publication de la loi au Journal officiel. Et si elles ne sortent pas indemnes du débat budgétaire, elles seront soulagées d'avoir un PLF avant les élections municipales de mars, et pourront élaborer leurs propres budgets plus sereinement.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

L'économie américaine reste portée par un investissement solide et par les effets favorables des protections douanières sur la production locale modérés par une inflation persistante. En Europe l'accès au marché américain s'est réduit et la concurrence chinoise s'est exacerbée. Pour autant, l'horizon se dégage pour le Vieux Continent, qui digère peu à peu les effets du choc inflationniste de 2022 et 2023. Les moteurs intérieurs se rallument, en particulier l'investissement. L'Allemagne a modifié l'orientation de sa politique budgétaire, optant pour un « bazooka » pour 2026, qui, combiné à l'effort commun en matière de défense et aux derniers versements du plan de relance européen, est

susceptible d'entraîner tout le continent. Malgré les incertitudes politiques, la France est montée à bord de la reprise européenne. Elle en a même été un des moteurs cet été (+0,5 %) et l'une des meilleures de la zone euro. L'investissement des entreprises a bondi (+0,8 %) et la consommation publique n'a pas faibli. Seule ombre au tableau : la consommation privée. Les entreprises sont optimistes sur la demande qui leur est adressée et l'utilisation de leurs moyens de production. Les revalorisations salariales limitées et la timide résurgence de l'activité ne rallumerait pas les pressions inflationnistes. À +0,9 % sur un an en novembre, l'inflation française est l'une des plus faibles de la zone euro.

CONTEXTE GÉNÉRAL

Plusieurs aléas entourent cette prévision. À l'international, la politique commerciale des États-Unis semble s'être stabilisée mais les revirements de l'administration américaine sur le sujet ont toutefois été nombreux et constituent toujours un aléa important, aussi bien à la hausse qu'à la baisse. En France, la Loi de Finances 2026 adoptée récemment a levé les incertitudes, mais a confirmé l'effort supplémentaire demandé aux collectivités. Du côté des opérateurs privés, si la reprise de l'investissement des entreprises semble corroborée par un faisceau d'indices, le redémarrage de la consommation

des ménages est plus incertain. Après deux ans de variations étonnamment faibles au regard de ses déterminants usuels, l'hypothèse d'un retour à une progression habituelle de la consommation des ménages au premier semestre 2026 est soumise à deux aléas : d'une part, le taux d'épargne élevé constitue un réservoir de croissance évident si la confiance revenait mais, à l'inverse, la mauvaise passe du marché du travail pourrait inciter les ménages à étoffer encore davantage leur épargne de précaution.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le



ID : 047-214701575-20260227-DEL_2026_B_02-DE

ROB

MARMANDE

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

La construction budgétaire pour 2026 s'inscrit dans un contexte politique, diplomatique et budgétaire particulièrement perturbé. Déjà en 2025 cette situation avait considérablement complexifié l'exercice, il paraît clair aujourd'hui que la situation devrait se prolonger au moins jusqu'aux prochaines échéances présidentielles.

Dans ces conditions, la préparation du budget communal et a fortiori, la définition d'orientations budgétaires sont particulièrement inconfortables. Au-delà des difficultés rencontrées par les finances de l'Etat, qui rendent déjà peu lisible l'avenir des budgets des collectivités, la situation politique nationale et internationale rend particulièrement difficile toute projection.

Pour autant, quoiqu'extrêmement contraint, l'exercice n'est pas moins nécessaire. Afin d'y parvenir, il est déterminant de s'en remettre aux

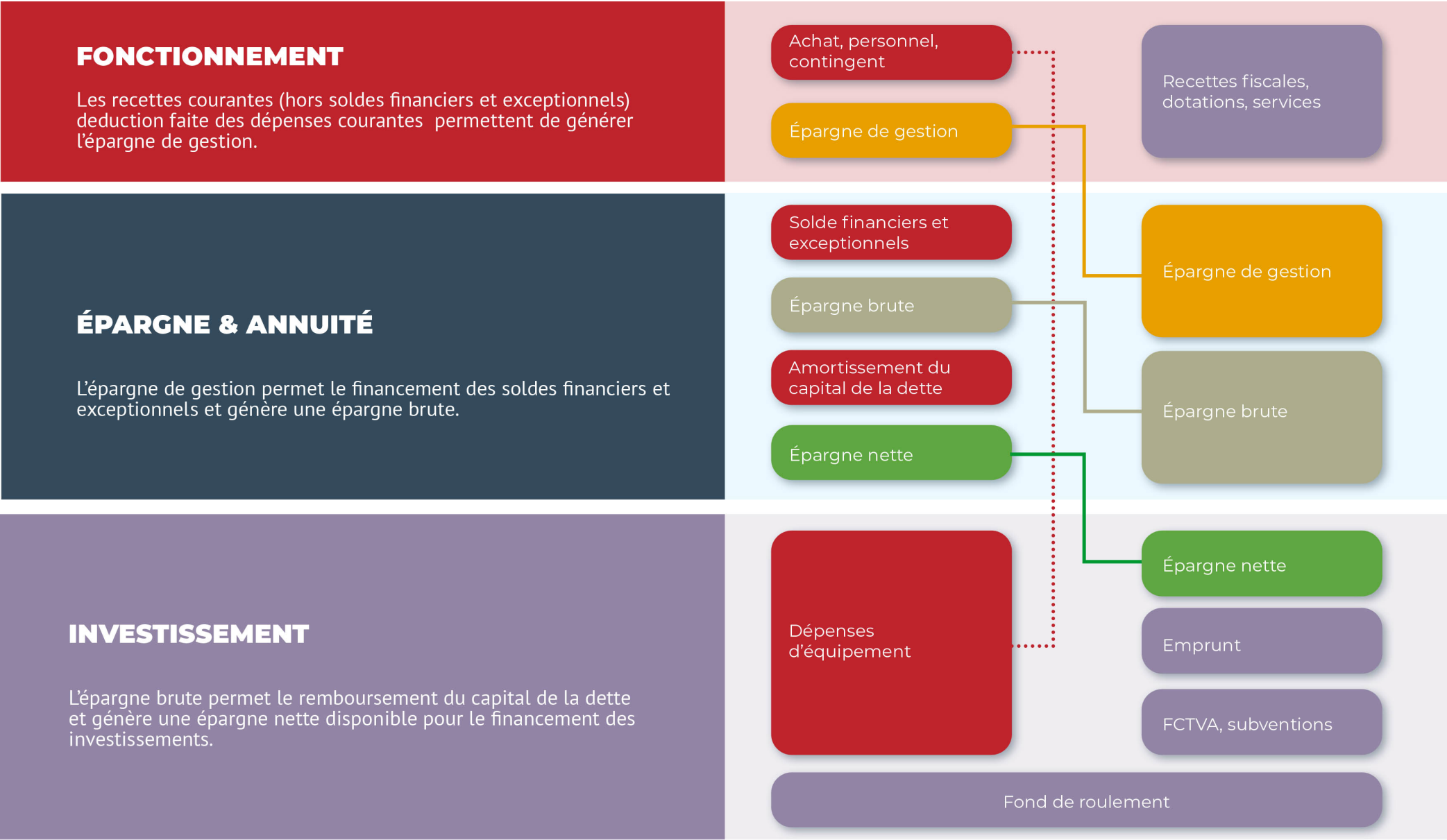
aspirations et aux besoins propres du territoire.

De façon désormais assez banale, mais plus que jamais, il convient d'être réaliste sur l'évolution des moyens de la collectivité. Les ressources, en berne, nous imposent de redoubler d'efforts en 2026 afin de maintenir nos capacités à agir : optimiser les produits et contenir la progression des charges continueront de guider la construction budgétaire.

C'est forte de cette action menée depuis plusieurs années désormais que la commune peut espérer poursuivre son développement au travers de services performants adressés à la population et d'investissements vertueux, tournés vers l'avenir. En effet, la trajectoire financière imprimée depuis ces derniers exercices permettra de conduire des actions ambitieuses pour la commune.

VUE D'ENSEMBLE en k€

EQUILIBRES FINANCIERS	2024	2025	% an
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	26 285,1	27 043,1	2,88 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	26 195,9	26 950,5	2,88 %
dont fiscalité directe locale (R731)	14 699,7	14 754,5	0,37 %
dont dotations & participations (R74)	4 863,6	5 213,7	7,20 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	23 923,8	24 704,8	3,26 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	23 471,6	24 265,8	3,38 %
dont dépenses de personnel (D012)	15 042,9	15 491,2	2,98 %
ÉPARGNE DE GESTION	2 724,3	2 684,7	-1,45 %
Frais financiers	323,9	345,1	6,56 %
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	-39,2	-1,3	-96,68 %
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	2 361,3	2 338,3	-0,98 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	2 814,4	2 787,4	-0,96 %
Amortissement du capital de la dette	1 674,0	1 782,4	6,48 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	687,3	555,9	-19,12 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	1 140,5	1 005,0	-11,88 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	7 454,7	4 998,8	-32,94 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	3 543,0	2 553,3	-27,93 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	2 000,0	1 700,0	-15,00 %
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	3 934,2	2 861,2	-27,27 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	2 709,8	2 671,7	-1,41 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	17 344,1	17 261,7	-0,47 %



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

COMMENTAIRES

Les recettes réelles de fonctionnement de la Commune devraient atteindre, en 2025, 27 043 100 €, hors recettes des cessions d'immobilisations. Ainsi, ces recettes progresseraient de 2,8% de 2024 à 2025.

En 2025, elles sont issues, à hauteur de 70%, des Impôts et taxes, soit un montant de 19 465 000 €.

La deuxième source de financement du budget communal est représentée par les dotations et participations, avec un peu plus de 5 200 000 € de recettes, en progression de 7,2%, et représentant une part de 19 % des recettes réelles totales (+1 point par rapport à l'année précédente).

Avec 1 415 000 € collectés en 2025 et un nouveau tassement de 3% par rapport à 2024, les produits des services représentent 5% des recettes réelles de fonctionnement. Pour l'exercice 2026, les tarifs municipaux progressent de 2%, proche du niveau de l'inflation de ces derniers mois.

Malgré les apparences, les recettes de fonctionnement ont marqué le pas en 2025, leur progression de 2,8% doit surtout à l'encaissement de ventes immobilières en "produits exceptionnels" (785 000 €) et à l'annulation d'engagements pris sur les années antérieures qui n'ont plus de raison d'être maintenus. Sans cela, les recettes augmentent à un rythme inférieur à 2% et poursuivent une dynamique peu porteuse.

Le contexte conduit à conserver une grande prudence quant à l'évolution des recettes en 2026, notamment au vu des interrogations qui subsistent autour du niveau des dotations de l'Etat au vu de la récente Loi de Finances. La prévision pour 2026 devrait donc respecter cette logique prudentielle pour se situer aux alentours de 26 100 000 €.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

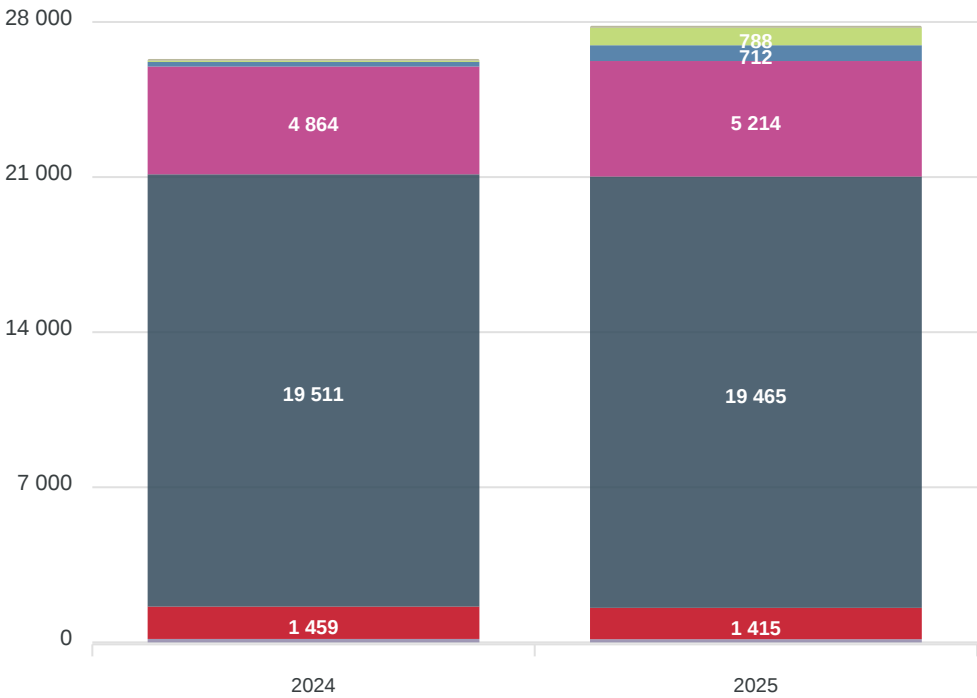
Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

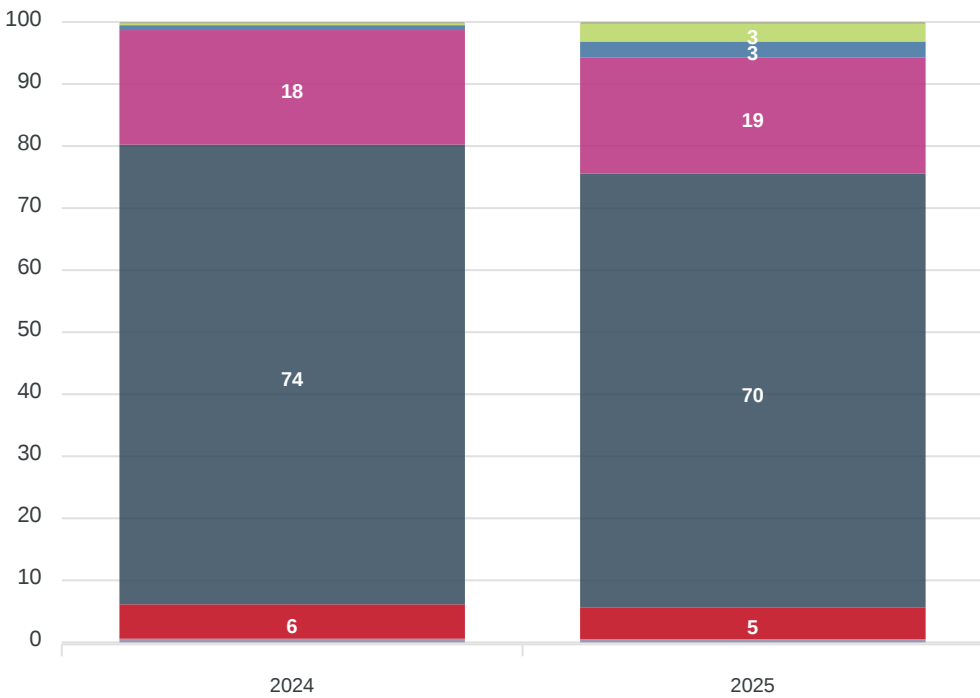
S²LO

ID : 047-214701575-20260227-DEL_2026_B_02-DE

Recettes réelles de fonctionnement en k€



Recettes réelles de fonctionnement en base 100



- Atténuation charges

Autres produits
- Produits et services

Produits financiers
- Impôts et taxes

Produits exceptionnels
- Dotations et participations

Autre recettes

	2024	2025	Évo L.	
Atténuation charges	155,4 k€	144,6 k€	-7,0 %	
Produits et services	1 458,9 k€	1 415,0 k€	-3,0 %	
Impôts et taxes	19 510,7 k€	19 465,3 k€	-0,2 %	
Dotations et participations	4 863,6 k€	5 213,7 k€	7,2 %	
Autres produits	207,3 k€	711,9 k€	243,5 %	
Produits financiers	0,1 k€	0,1 k€	-14,7 %	
Produits exceptionnels	55,7 k€	787,5 k€	1 313,6 %	
Autre recettes	79,5 k€	90,0 k€	13,2 %	

PRODUITS DES SERVICES

COMMENTAIRES

Les produits des services comprennent :

- les redevances du domaine public d'un montant de 89 700 €, 6% du produit des services, en baisse de 15,9% (en 2024, une hausse avait été constatée en matière de produit des concessions funéraires, qui sont revenues à un niveau "normal" en 2025) ;
- les produits des ventes de prestations culturelles, pour 151 500 €, soit 11% du produit des services (+5,6%) ;
- les produits des ventes de prestations sportives, au montant de 24 900 €, en progression de 1,1% ;
- les produits des ventes des prestations liées aux affaires scolaires et périscolaires à hauteur de 479 000 €, soit 34 % du produit des services, en légère baisse de 2,1% en 2025, dû au fléchissement des effectifs scolaires ;
- d'autres produits, représentant une proportion de 47% en 2025 et ayant légèrement diminué sur cette même année (-2,8%), pour atteindre 670 000 € (689 000 € en 2024) ; cette catégorie regroupe notamment les charges supportées par le budget principal pour le compte des budgets annexes, principalement des charges de personnel pour le budget annexe du Comoedia, celui des Energies Renouvelables et celui de CESAme.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

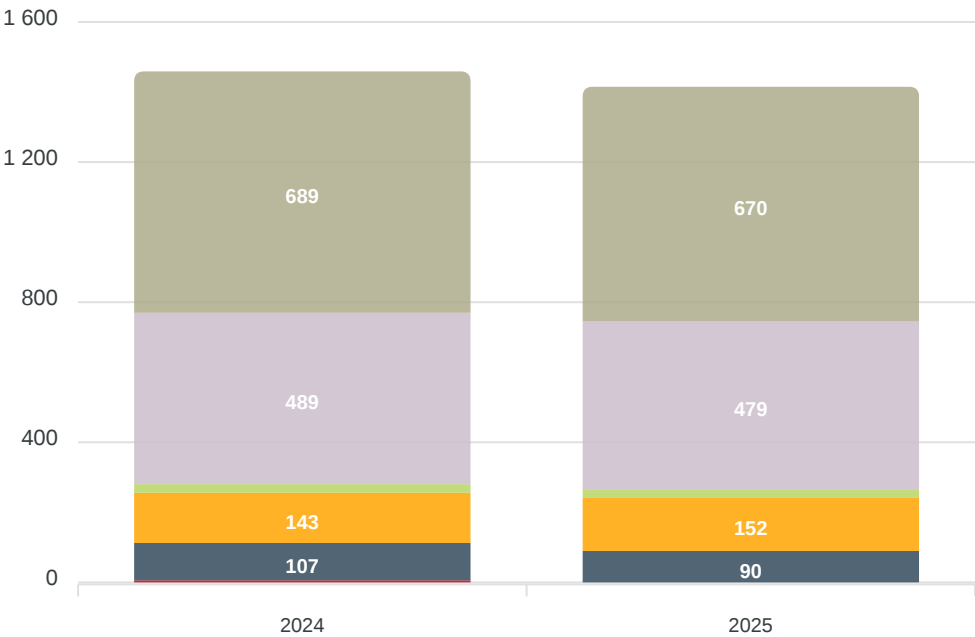
Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

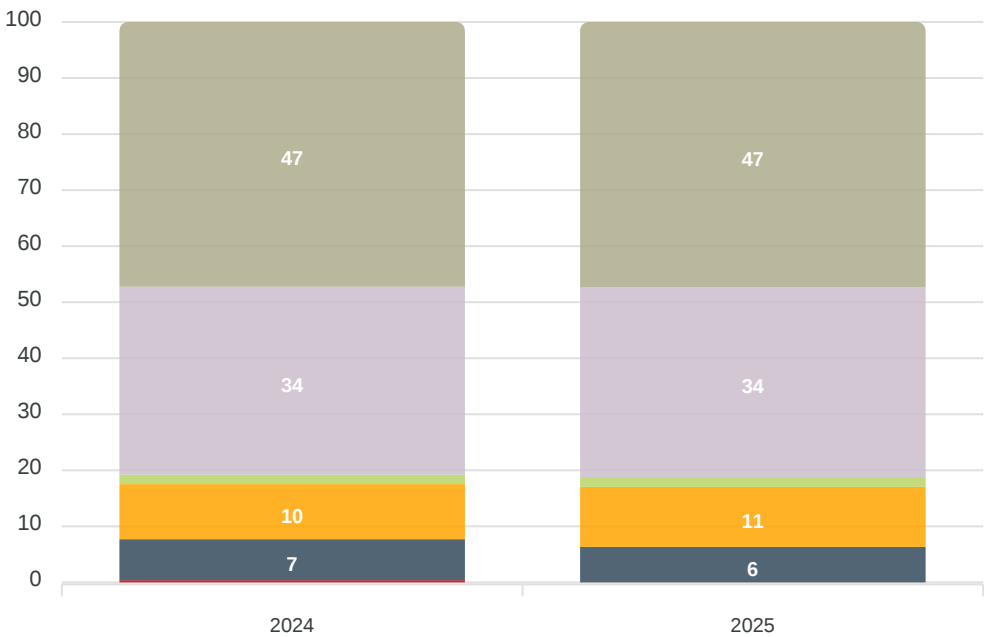
S²LOW

ID : 047-214701575-20260227-DEL_2026_B_02-DE

Produit des services en k€



Produit des services en base 100



- Vente de produits finis

Prestations culturelles
- Vente de récoltes

Prestations sportives
- Redevance domaine public

Prestations sociales
- Travaux

Prestations scolaires
- Prestations OM

Autres

	2024	2025	Évo L.
Vente de produits finis	0,0 k€	0,0 k€	-
Vente de récoltes	5,7 k€	0,0 k€	-100,0 %
Redevance domaine public	106,7 k€	89,7 k€	-15,9 %
Travaux	0,0 k€	0,0 k€	-
Prestations OM	0,0 k€	0,0 k€	-
Prestations culturelles	143,4 k€	151,5 k€	5,6 %
Prestations sportives	24,6 k€	24,9 k€	1,1 %
Prestations sociales	0,0 k€	0,0 k€	-
Prestations scolaires	489,3 k€	478,9 k€	-2,1 %
Autres	689,1 k€	670,0 k€	-2,8 %

IMPÔTS ET TAXES

COMMENTAIRES

Les impôts et taxes collectés par la Commune sont, pour 76%, représentés par les contributions directes (taxes foncières et taxe d'habitation) ; elles atteignent un montant total de 14 754 000 € en 2025, en progression de 0,4% par rapport à 2024, la revalorisation légale des bases pour 2025 a été fixé à 1,70%. L'attribution de compensation (AC), versée par l'agglomération s'élève en 2025 à 3 221 000 €, soit 17% du produit des impôts et taxes, ce qui en fait la deuxième ressource fiscale de la Commune. Elle est réévaluée chaque année en fonction du coût de fonctionnement de la GEPU.

L'AC pour 2026 devrait être stable par rapport à 2025.

Les autres parts des ressources fiscales représentent un montant avoisinant les 1,490 millions d'euros, elles sont issues des taxes assises sur :

- les droits de mutation, qui ont poursuivi leur baisse en 2025 (-60 000€), pour atteindre 464 000 €
- la consommation d'électricité, en légère baisse à 471 000 € (-15 000 €)
- l'utilisation de supports extérieurs de publicité (231 000 €)
- et l'occupation du domaine public (droit de place) : 95 400 €

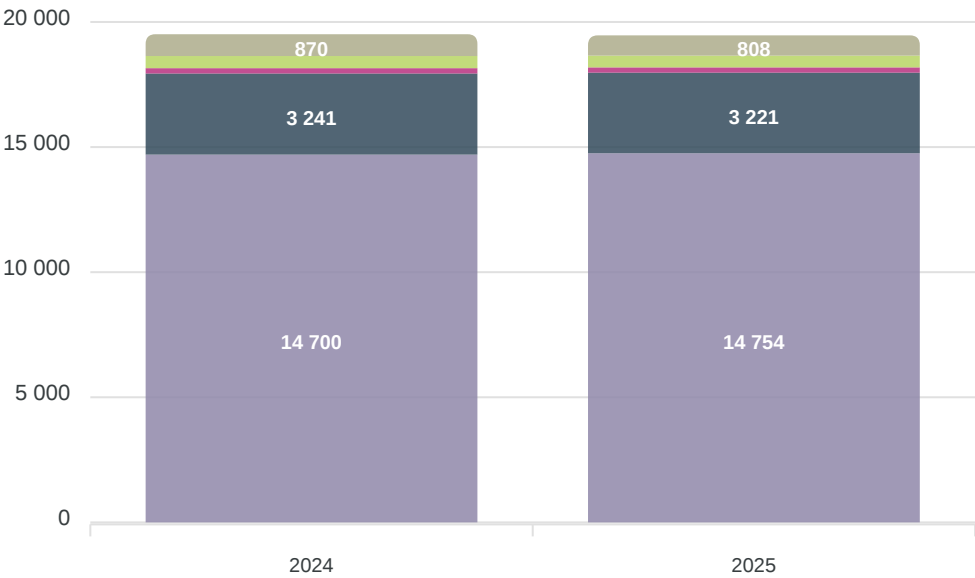
Une partie du poste des impôts et taxes est issue du fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC), à hauteur de 210 550 €. Il s'agit d'une part de fiscalité locale reversée par l'Etat via l'intercommunalité, en fonction de critères de richesse des territoires.

Pour l'exercice 2026, l'incertitude demeure concernant le produit des droits de mutation, qui reste conditionné à la reprise du marché immobilier. Cette dernière semble engagée, mais à un rythme très modéré.

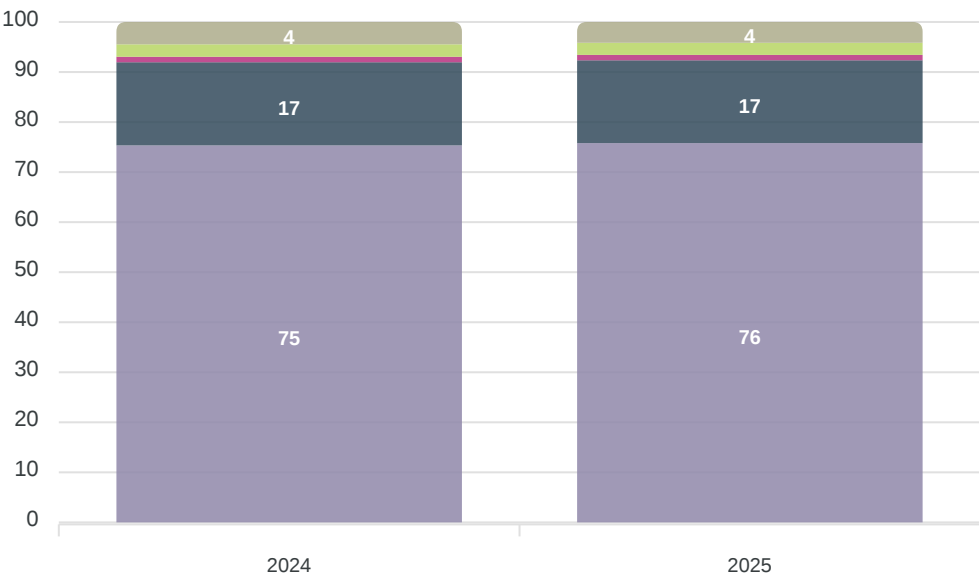
Concernant les impôt directs locaux, la revalorisation légale a été fixée à 0,8%.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Impôts et taxes en k€



Impôts et taxes en base 100



- Contributions directes

Autre fiscalité reversée

Taxes liées à la P°
- Autres impôts

Taxes liées domaine

Taxes liées services
- AC + DSC

Taxes liées urbanisme & environnement

Autres impôts et taxes autres

	2024	2025	Évo L.
Contributions directes	14 699,7 k€	14 754,5 k€	0,4 %
Autres impôts	0,0 k€	0,0 k€	-
AC + DSC	3 241,1 k€	3 220,6 k€	-0,6 %
Autre fiscalité reversée	213,3 k€	210,6 k€	-1,3 %
Taxes liées domaine	0,0 k€	0,0 k€	-
Taxes liées urbanisme & environnement	0,0 k€	0,0 k€	-
Taxes liées à la P°	486,3 k€	471,7 k€	-3,0 %
Taxes liées services	0,0 k€	0,0 k€	-
Autres impôts et taxes autres	870,3 k€	808,0 k€	-7,2 %

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

COMMENTAIRES

Les Dotations et Participations sont composées de quatre grandes catégories :

- la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF) : elle suit une tendance à la baisse ces dernières années, liée aux arbitrages rendus par le Gouvernement relatifs à l'évolution globale de la DGF. La part forfaitaire sert de variable d'ajustement afin de permettre la progression des "enveloppes normées" (notamment les parts péréquation) ; ainsi, la part forfaitaire de la DGF ne déroge pas à ce principe en 2025 et marque un fléchissement pour passer de 1 243 000 € à 1 238 000 € (-0,4%) ;
- les parts "péréquation" de la DGF, à savoir les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) ainsi que la dotation nationale de péréquation (DNP) ; elles représentent les parts les plus "dynamiques" de la DGF puisque leurs évolutions respectives répondent à des normes qui leurs sont propres et qui s'imposent ; elles représentent un montant de 1 344 000 € en 2025, en progression de plus de 7% par rapport à 2024 ;
- les participations, liées aux contributions d'organismes partenaires d'actions ou des services mis en œuvre par la collectivité (1 188 000 €) ; ces participations ont nettement progressé en 2025 (+22%), conséquence, notamment, de changements de modes de calculs des régimes d'intervention ;
- les compensations sont liées aux exonérations de taxes foncières décidées par l'Etat. Ces dotations ont baissé de 0,6% en 2025, pour atteindre 1 279 900 €, contre 1 288 200 € en 2024.

La prudence sera à nouveau de rigueur en matière de prévisions de Dotations et Participations au BP 2026, en particulier concernant l'évolution de la DGF, très dépendante des mesures inscrites dans la Loi de Finances pour l'exercice 2026, adoptée récemment. Il est par ailleurs désormais acquis, avec l'adoption du budget de l'Etat, que la Commune subira une perte de ressources importante en matière de compensation des exonérations des taxes foncières sur les locaux commerciaux, estimée à plus de 200 000 € (soit 20%).

En conséquence, la prévision sur le chapitre 74 devrait accuser une nette diminution au BP 2026.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

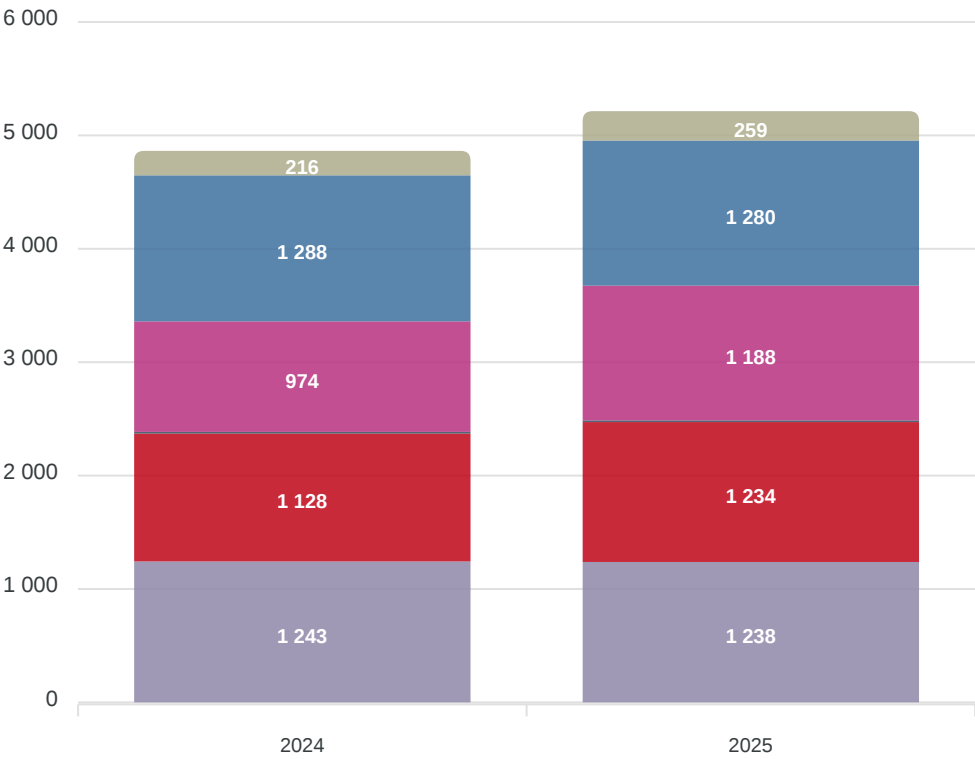
Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

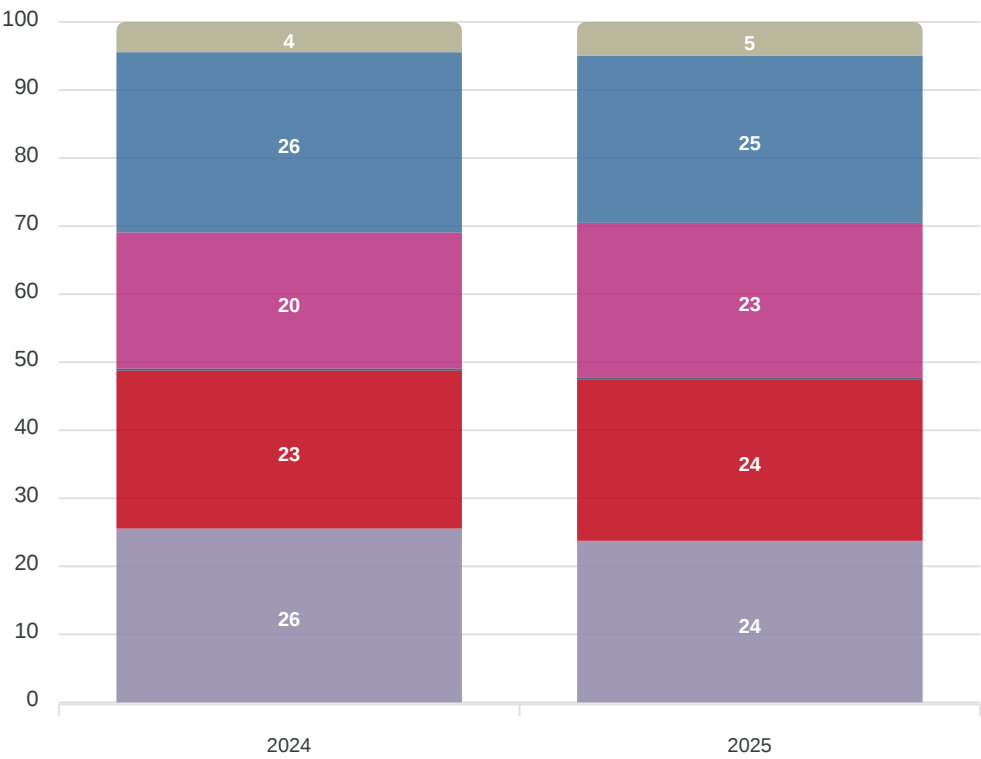
S²LOW

ID : 047-214701575-20260227-DEL_2026_B_02-DE

Dotations et participations en k€



Dotations et participations en base 100



- Dotation forfaitaire
- DSR + DSU
- Participations
- Compensations
- FCTVA
- Autres

	2024	2025	ÉvoL.
Dotation forfaitaire	1 242,9 k€	1 238,1 k€	-0,4 %
DSR + DSU	1 127,8 k€	1 233,9 k€	9,4 %
FCTVA	14,6 k€	14,5 k€	-0,4 %
Participations	974,1 k€	1 188,1 k€	22,0 %
Compensations	1 288,2 k€	1 279,9 k€	-0,6 %
Autres	216,0 k€	259,2 k€	20,0 %

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

COMMENTAIRES

Les Dépenses de fonctionnement recensent principalement les dépenses de personnel (63%), les charges à caractère général (20%) – achats de biens et services – et les autres charges courantes (15%).

Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 3,26% en 2025, pour atteindre 24 704 000 €.

Les charges générales devraient se tenir en deçà des 4 900 000 € en 2025, maquant une progression inférieure à 1%. Au plan de sobriété adopté par la Commune dès octobre 2022, et qui a permis de contenir l'explosion subie des coûts des énergies, s'ajoute la stratégie d'autoconsommation collective de l'électricité produite par les nouvelles centrales photovoltaïques qui contribue elle aussi à la limitation de la progression de la facture énergétique. L'effet de l'inflation a été moindre en 2025 mais a tout de même renchéri plusieurs postes d'achats courants de la Commune, notamment les prestations de services (gardiennage...), qui pèsent toujours sur les finances de la collectivité.

La masse salariale a progressé de 3% en 2025 (presque 450 000 €) ; elle s'établit à 15 490 00 €. Il s'agit d'une hausse importante qui est surtout imputable à une forte hausse du coût des services mutualisés facturés par l'Agglomération et à la deuxième augmentation de 3 points du taux de la cotisation employeur à la caisse de retraite des personnels titulaires (CNRACL).

Il convient donc de relativiser la hausse des dépenses de personnel et de fournitures dont une partie (plus de 450 000 €) a été valorisée en investissement par opération d'ordre budgétaire au titre des travaux en régie immobilisés.

Les autres charges courantes recensent principalement les participations dans les organismes extérieurs et les subventions de fonctionnement versées aux associations. Elles subissent une progression relativement forte sur l'exercice 2025, à hauteur de 7,5%, conséquence du versement de l'indemnité aux commerçants ayant subi les travaux en centre-ville et d'une contrepartie financière à la cession du bâtiment de la couveuse agricole.

Les charges financières, qui représentent une part limitée des charges de fonctionnement progressent de 6,6%, lié à l'augmentation du coût des emprunts ces dernières années.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

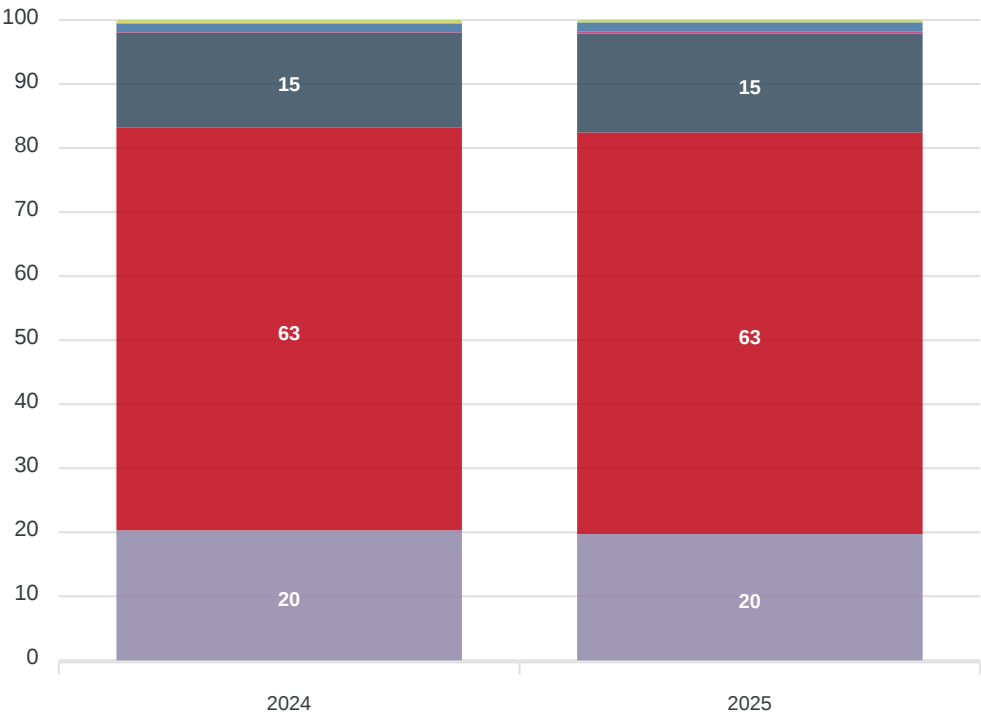
Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 047-214701575-20260227-DEL_2026_B_02-DE

S²LO

Dépenses réelles de fonctionnement en k€



Dépenses réelles de fonctionnement en base 100



- Charges générales

Charges financières
- Dépenses personnel

Charges exceptionnelles
- Autres charges

Autres dépenses et imprévues
- Atténuation produits

	2024	2025	ÉvoL.
Charges générales	4 860,3 k€	4 874,5 k€	0,3 %
Dépenses personnel	15 042,9 k€	15 491,2 k€	3,0 %
Autres charges	3 547,5 k€	3 812,0 k€	7,5 %
Atténuation produits	20,9 k€	88,1 k€	322,6 %
Charges financières	323,9 k€	345,1 k€	6,6 %
Charges exceptionnelles	37,6 k€	2,8 k€	-92,6 %
Autres dépenses et imprévues	90,7 k€	91,1 k€	0,4 %

DÉPENSES DE PERSONNEL

COMMENTAIRES

Sur l'exercice 2025, les dépenses de personnel s'élèvent à 15 491 000 €, soit une progression de 2,98% par rapport à 2024 (15 042 000 €) ; elles représentent le premier poste de dépenses de la collectivité. Outre la progression liée au "GVT" – le glissement vieillisse-technicité – la masse salariale 2025 a intégré deux "chocs" simultanés :

- la hausse de plus de 200 000 € du coût des services mutualisés facturés par VGA ;
- l'augmentation de 3 points du taux de cotisation employeur de la caisse de retraite des fonctionnaire (CNRACL), soit près de 200 000 €.

Ainsi, alors que les parts de la masse salariale consacrées aux rémunérations ont été maîtrisées en 2025 (évolution inférieure à +0,5%), les montants consacrés aux charges et aux personnels refacturés ont largement progressé.

En 2026, les dépenses de personnel intégreront une nouvelle augmentation de la cotisation employeur à la CNRACL de 3 points, qui doit se poursuivre jusqu'en 2028. Soit 12 points en quatre ans. Le point d'indice de rémunération des fonctionnaires ne devrait pas augmenter. Cette hausse au chapitre 012 a été intégrée à la prévision budgétaire pour 2026. Malgré ces contraintes, tous les efforts seront faits pour que le taux de progression de la masse salariale soit limité en dessous de 3%. Le travail de mise en place d'un système de pilotage de la masse salariale réalisé ces dernières années se poursuit. Il contribue à atténuer cette progression en arbitrant plus finement les différentes situations dans l'évolution des effectifs.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

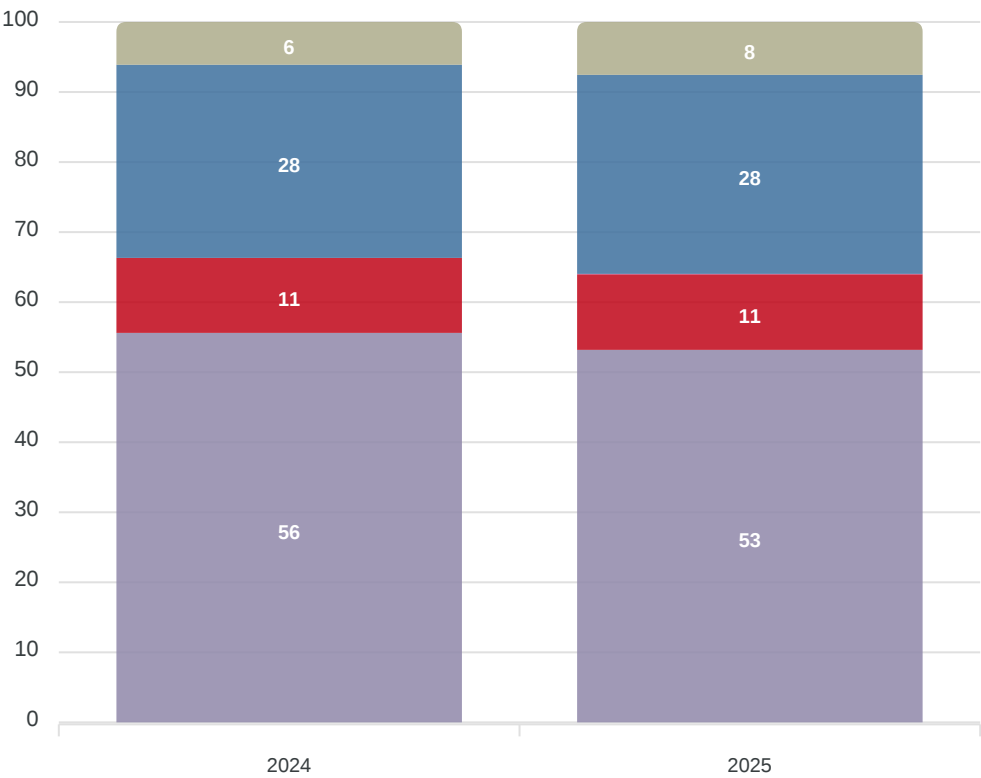
Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 047-214701575-20260227-DEL_2026_B_02-DE

S²LO

Dépenses de personnel en k€



Dépenses de personnel en base 100



- Rémunérations titulaires

Non titulaires

Vacations

Insertions

Sécurité sociale

Autres

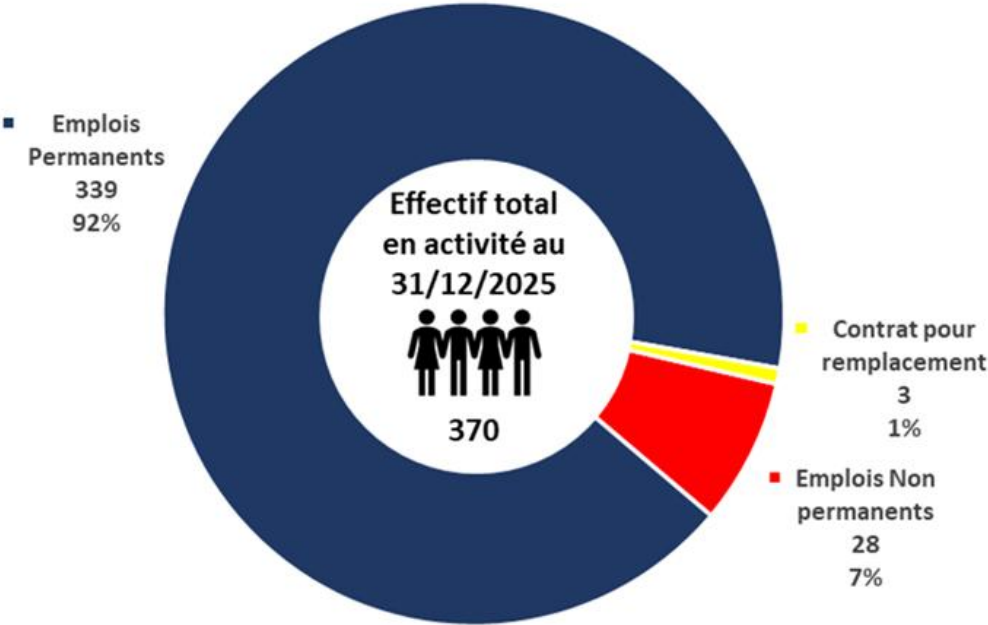
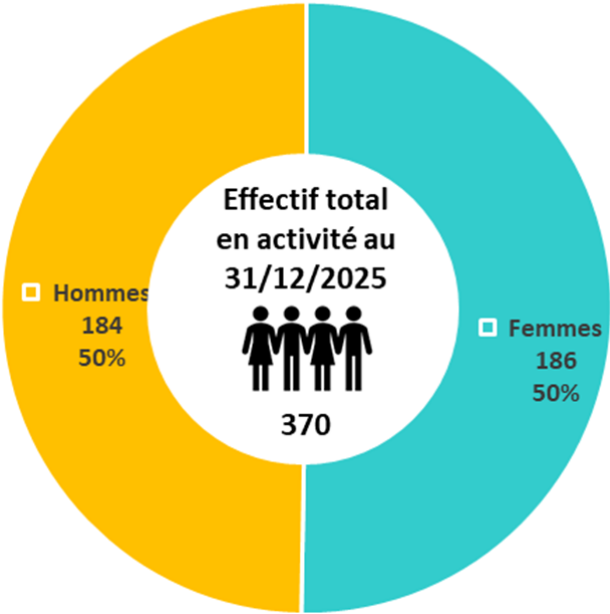
	2024	2025	ÉvoL.
Rémunérations titulaires	8 365,4 k€	8 239,2 k€	-1,5 %
Non titulaires	1 611,1 k€	1 670,0 k€	3,7 %
Vacations	0,0 k€	0,0 k€	-
Insertions	0,0 k€	10,5 k€	-
Sécurité sociale	4 148,2 k€	4 402,6 k€	6,1 %
Autres	918,2 k€	1 169,0 k€	27,3 %

DÉPENSES DE PERSONNEL

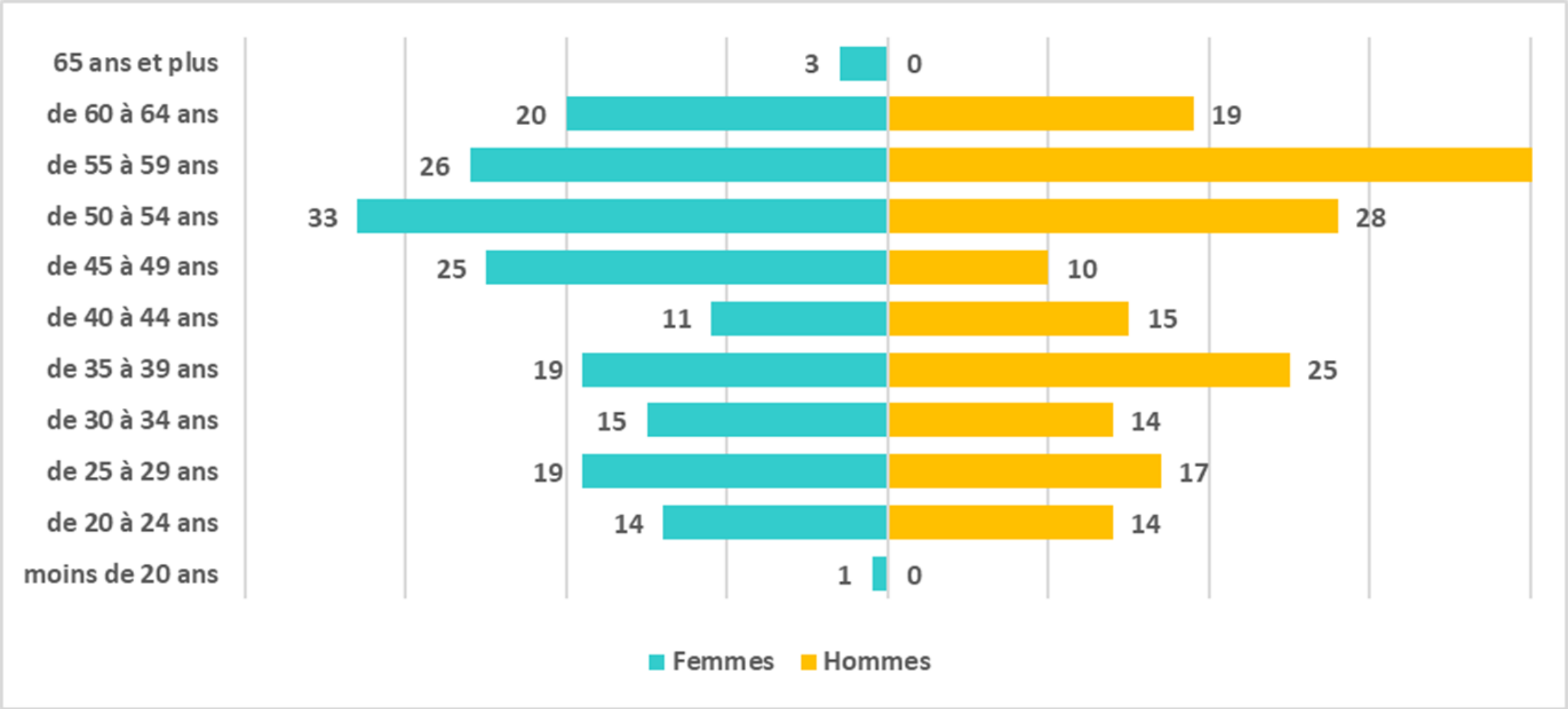
FOCUS

Données DRHM au 31/12/2025

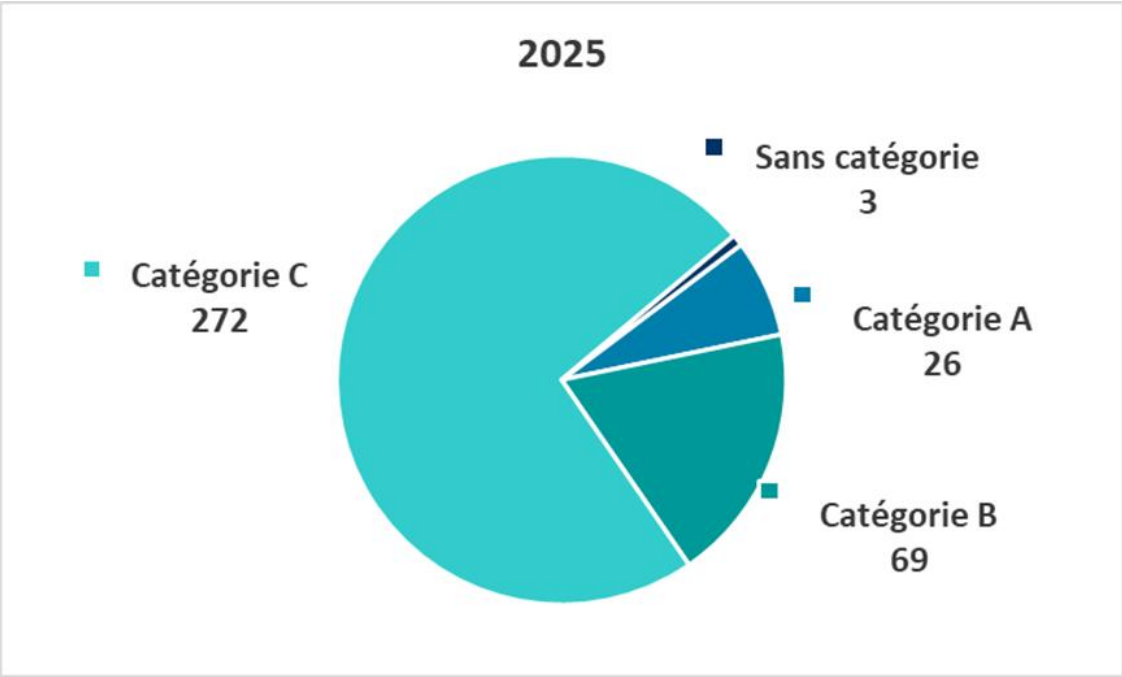
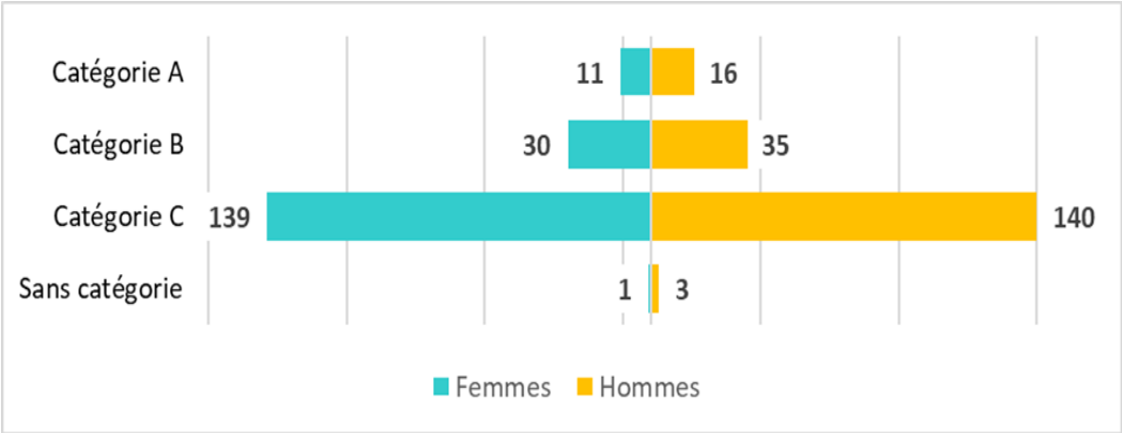
EFFECTIFS



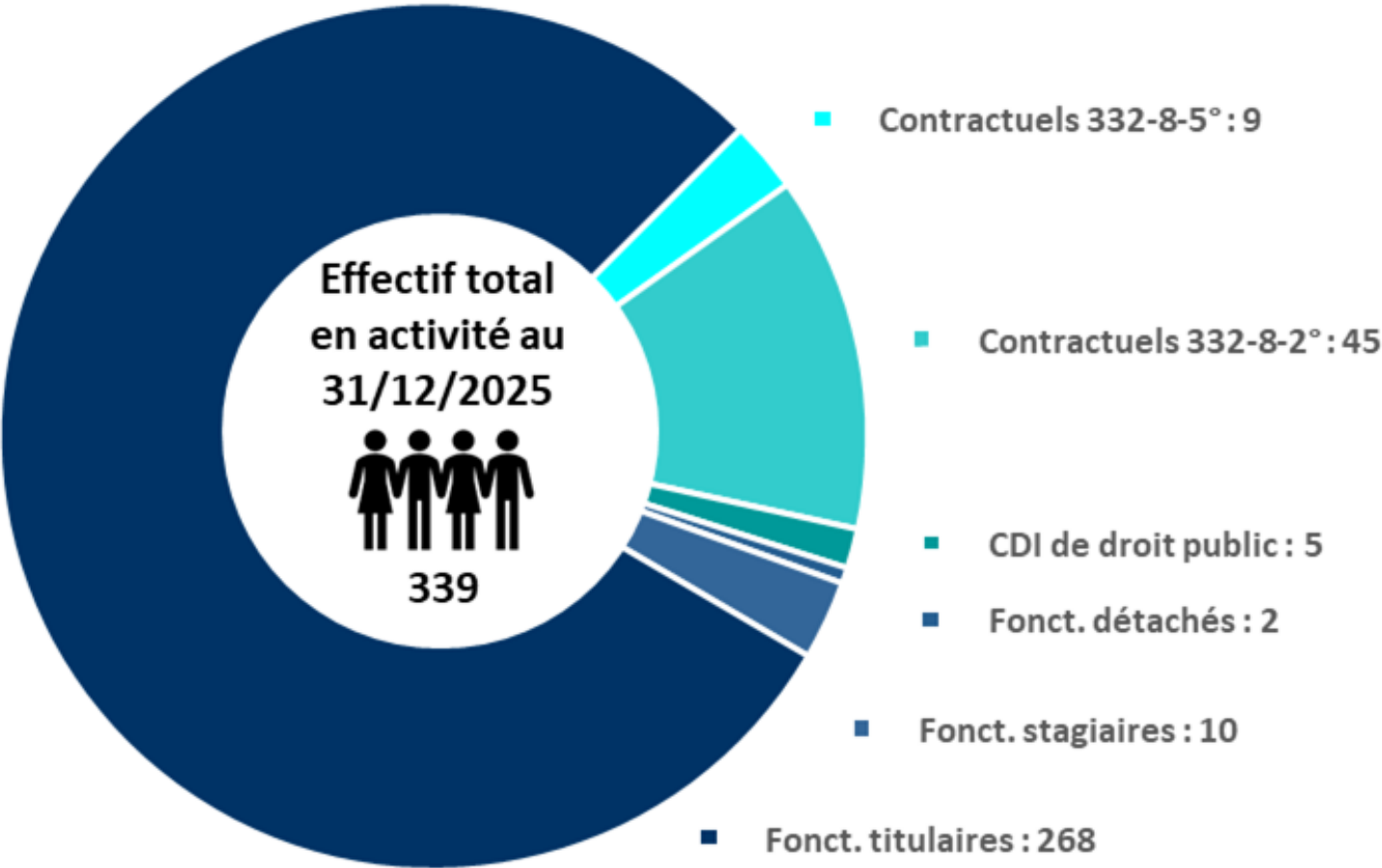
— PYRAMIDE DES ÂGES —



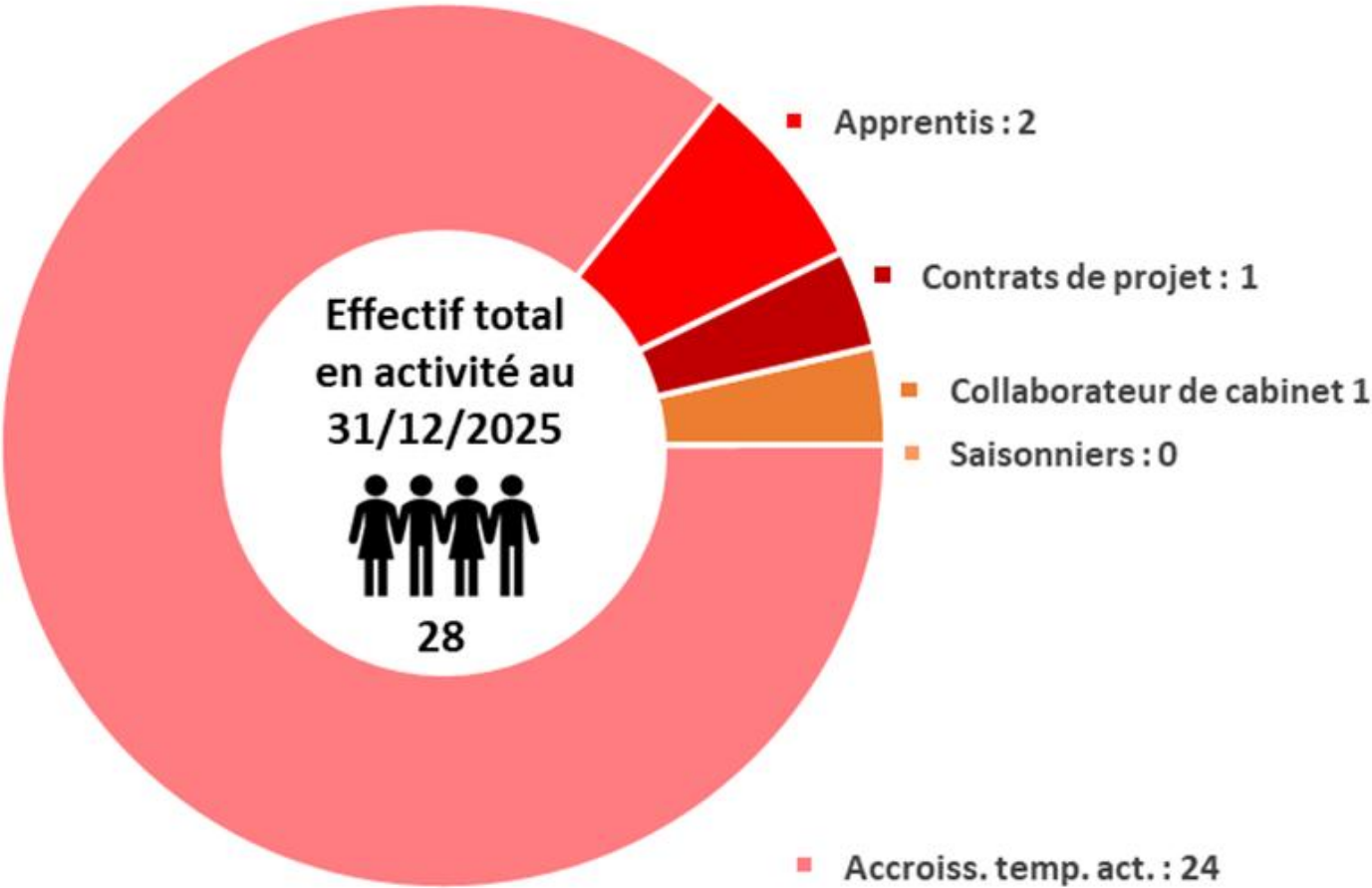
REPARTITION PAR GENRE ET PAR CATEGORIE



— TYPOLOGIE DES EMPLOIS PERMANENTS —



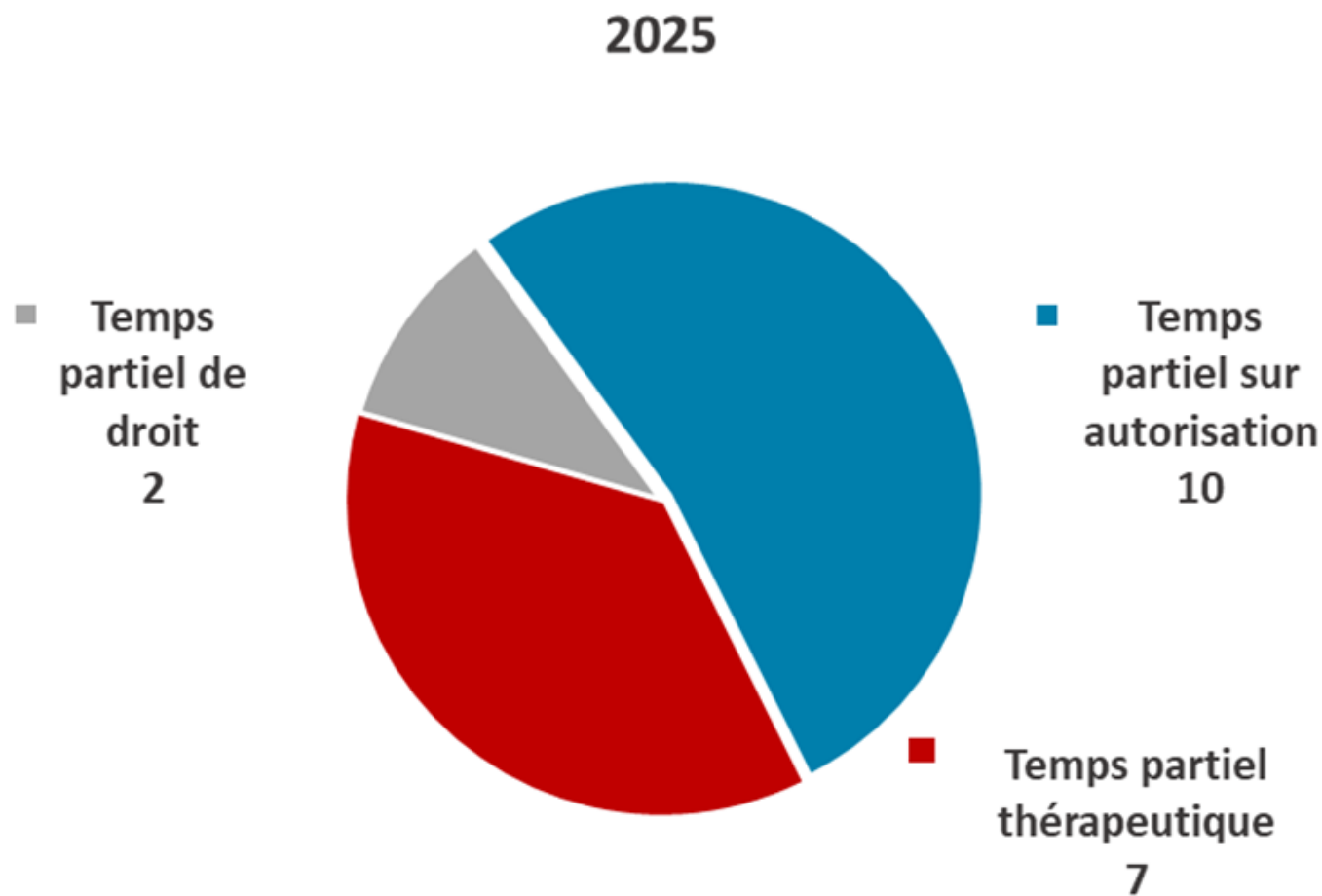
— TYPOLOGIE DES EMPLOIS NON PERMANENTS —



— TEMPS DE TRAVAIL —

	Temps complet		Temps non complet		TOTAL	
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin		
Fonctionnaires		126	144	6	2	278
Détaché FPT		1	1	0	0	2
CDI emplois permanents		0	3	2	0	5
CDD emplois permanents		15	7	19	13	54
Sous-total Permanents		142	155	27	15	339
Contrat de projet		1	0	0	0	1
Apprenti		2	0	0	0	2
CDD renforts ou saisonniers		4	4	9	7	24
Coll. Cabinet		0	1	0	0	1
Sous total Non permanents		7	5	9	7	28
CONT - Remplaçant		0	1	1	1	3
Sous-total Remplacement		0	1	1	1	3
		149	161	37	23	370

TEMPS DE TRAVAIL : LE TEMPS PARTIEL



CONTINGENTS ET SUBVENTIONS

COMMENTAIRES

Cette rubrique recense les indemnités des élus (263 000 €) ainsi que l'ensemble des contributions de la Commune.

Ces contributions sont versées à :

- des organismes internes, tels que les budgets annexes (Parking souterrain, Comoedia, CESAme), via les subventions d'équilibre qui leurs sont versées ; elles se sont élevées à 530 000 € en 2024 (modification d'imputation) et à 511 000 € en 2025, soit une baisse de 19 000 € (-3,58%) ;
- des opérateurs publics dans des domaines d'actions spécifiques (Subventions publiques) : CCAS (1 080 000 €), Cité de la Formation Professionnelle (100 000 €) ;
- des partenaires publics ou parapublics (Contingents) à hauteur de 695 000 €, dont la contribution au SDIS pour 2025 (650 758 €) et à d'organismes de regroupements (45 000 €) ;
- des organismes privés, principalement des associations locales à but non lucratif (Subventions privées) pour un montant de 974 000 €.

La catégorie "Autres" regroupe principalement, depuis l'application de la M57, des dépenses exceptionnelles : indemnisation des commerçants du centre-ville, protocole pour la vente de la couveuse...

La Commune restera un partenaire majeur du tissu associatif local en 2026 avec une part notable du chapitre 65 consacrée aux subventions aux associations.

La participation au SDIS devrait par ailleurs progresser de 1% en 2026 pour atteindre 658 000 €.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

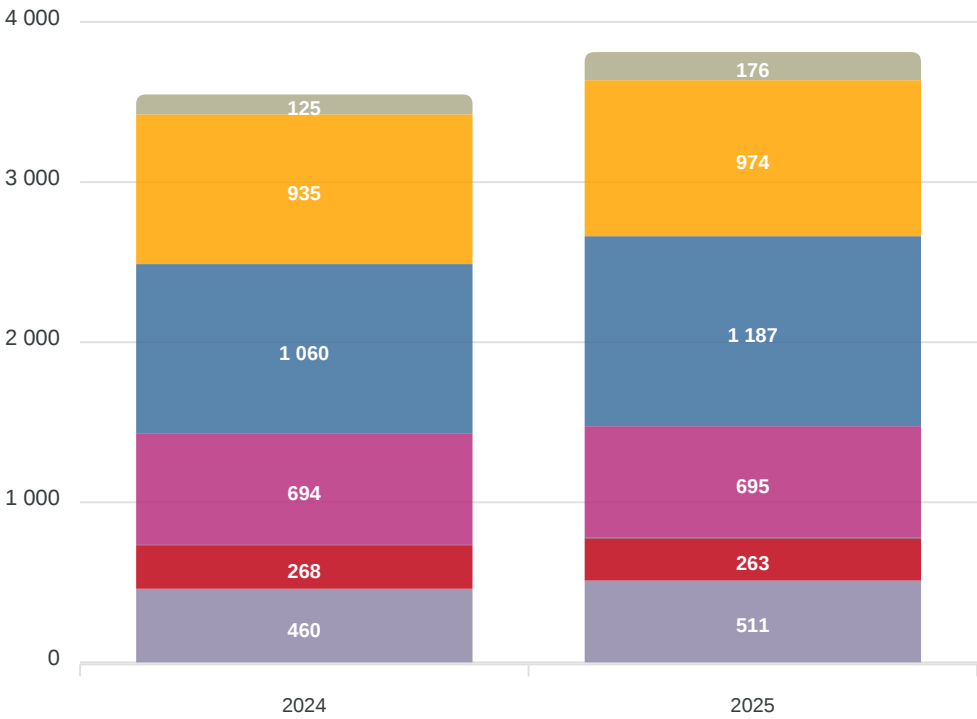
Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

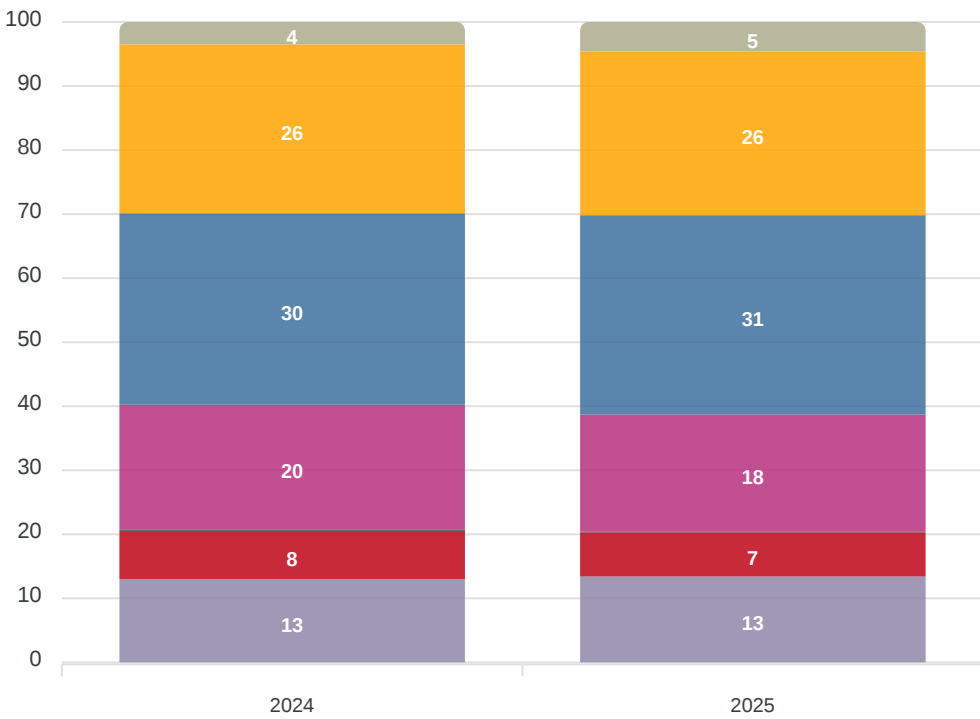
S²LO

ID : 047-214701575-20260227-DEL_2026_B_02-DE

Contingents et Subventions en k€



Contingents et Subventions en base 100



- Déficit BA

Frais de mission

Pertes

Contingents

Subventions publiques

Subventions privées

Autres

	2024	2025	Évo L.
Déficit BA	460,0 k€	511,4 k€	11,2 %
Frais de mission	268,2 k€	262,9 k€	-2,0 %
Pertes	5,8 k€	5,4 k€	-6,8 %
Contingents	693,7 k€	695,4 k€	0,3 %
Subventions publiques	1 060,0 k€	1 186,8 k€	12,0 %
Subventions privées	935,2 k€	974,4 k€	4,2 %
Autres	124,5 k€	175,7 k€	41,1 %

ATTÉNUATION DE PRODUITS

COMMENTAIRES

Ce chapitre comptabilise les dépenses générées par les dégrèvements de taxes locales décidés par la collectivité. Pour la Commune il s'agit essentiellement de deux types de mesures :

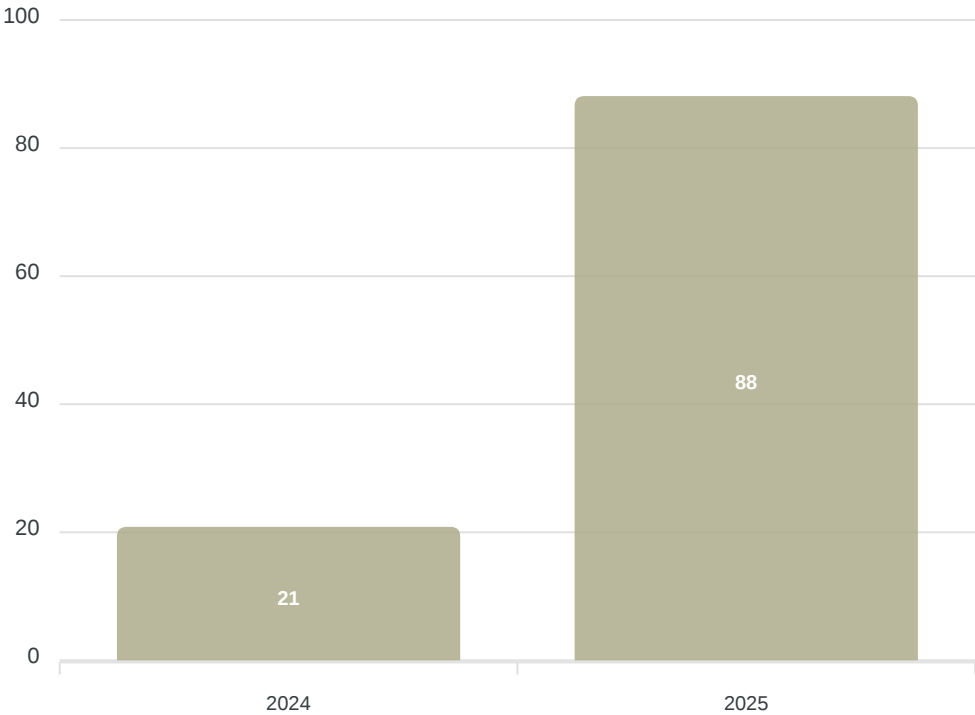
- le dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des jeunes agriculteurs, qui a mis la Commune à contribution à hauteur de 54€ en 2025 ;
- le dégrèvement de taxe d'habitation sur les locaux vacants, pour lesquels la Commune a du abandonner pour plus de 88 000 € de recettes sur l'année passée, en forte hausse par rapport aux années précédente (de l'ordre du 20 000 €) ; ce phénomène est imputable à la mise en place du dispositif "Gérer mes biens immobiliers" (GMBI) qui a conduit à l'imposition à la THLV à tort de nombreux logements ; taxes qu'il a fallu rembourser.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

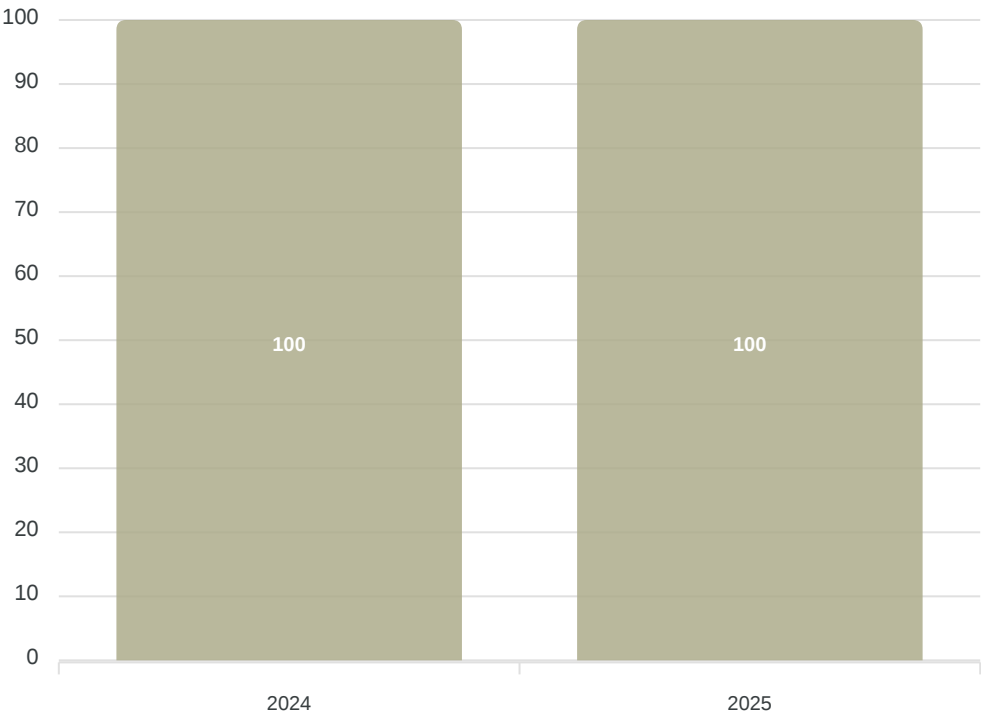
Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 047-214701575-20260227-DEL_2026_B_02-DE

S²LO

Atténuation de produits en k€



Atténuation de produits en base 100



- SRU

FSRIF

Logements vacants

FPIC

Locations

Autres

FNGIR

	2024	2025	Évo L.
SRU	0,0 k€	0,0 k€	-
Logements vacants	0,0 k€	0,0 k€	-
AC & DSC	0,0 k€	0,0 k€	-
FNGIR	0,0 k€	0,0 k€	-
FSRIF	0,0 k€	0,0 k€	-
FPIC	0,0 k€	0,0 k€	-
Autres	20,9 k€	88,1 k€	322,6 %

RECETTES D'INVESTISSEMENT

COMMENTAIRES

Le montant total des recettes d'investissement pour 2025 s'élève à 2 553 000 € (hors dette, y compris cessions d'immobilisations).

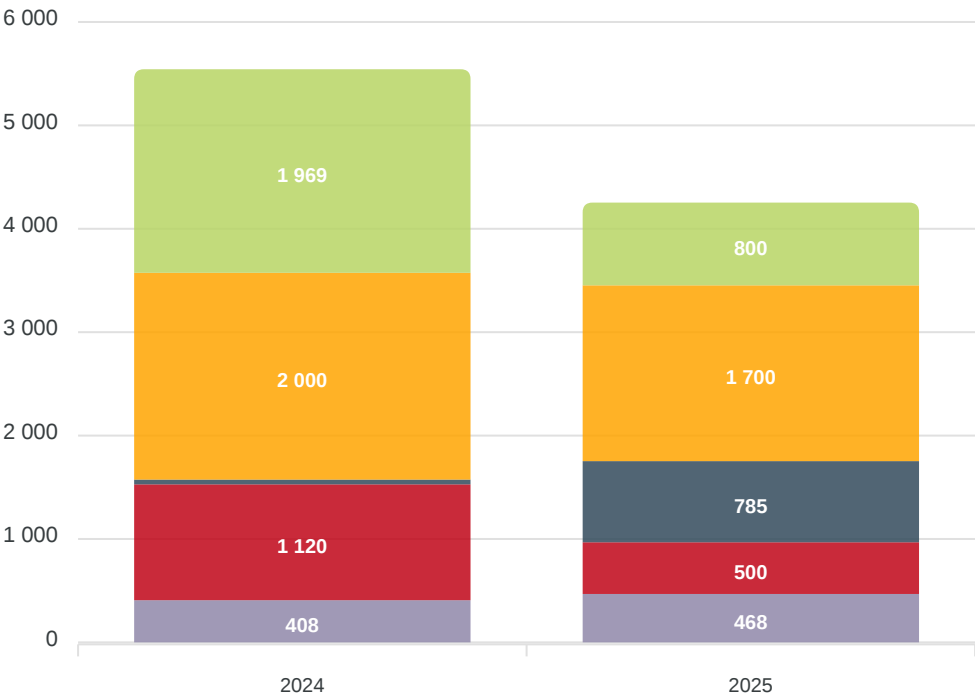
Les recettes mobilisées pour financer le programme d'investissement ont enregistré une part de subventions, à hauteur de 500 000 €, en relation avec les investissements réalisés. Ces subventions ne représentent qu'une part des co-financements notifiés ; les restes à réaliser figureront en reports et seront recouvrés en 2026, selon le rythme d'avancement des opérations d'investissement. Les recettes d'investissement ont également été abondées par le produit de la cession d'éléments d'actifs, pour un montant relativement élevé (785 000 €) ; il s'agit principalement de la vente de l'immeuble situé Terrasse des Capucins. Le FCTVA a permis de collecter 468 000 €, en lien avec les investissements réalisés deux ans auparavant. Montant à nouveau en hausse en 2025, avec une évolution de +14,8%.

1,7 millions d'euros sont issus du recours à l'emprunt, un montant inférieur à celui inscrit au budget primitif (1,8 millions d'euros). Bien que le montant emprunté en 2025 soit inférieur de 300 000 € au montant emprunté en 2024, la part de l'emprunt dans l'ensemble des recettes réelles d'investissement augmente de 4 points pour s'établir à 40% (contre 36% en 2024).

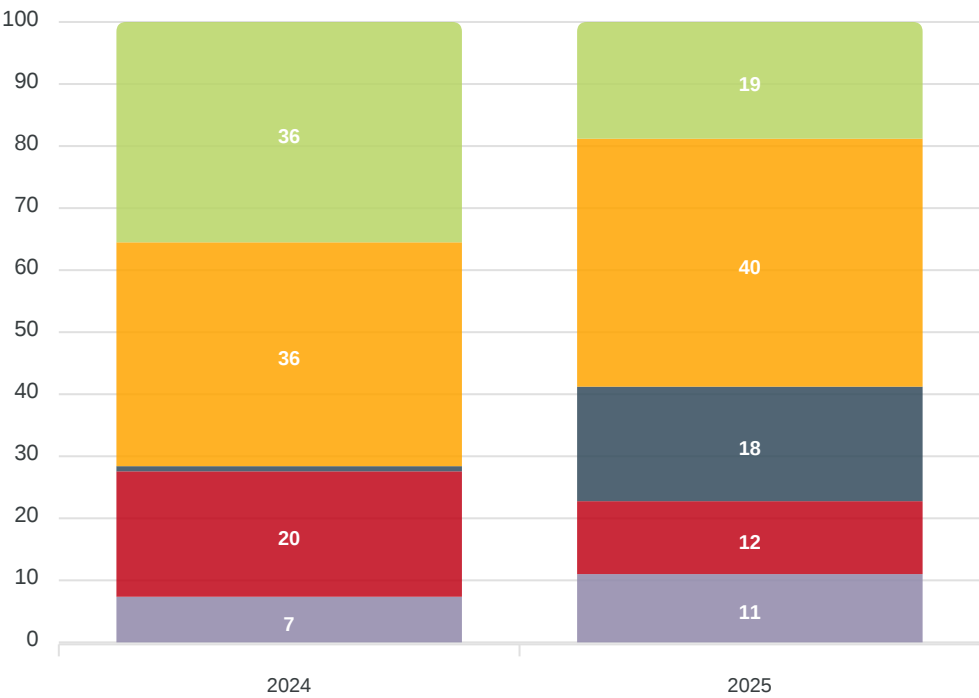
Les "autres recettes" d'investissement concernent principalement le remboursement des travaux effectués par la Commune pour le compte de l'Agglomération dans le cadre d'opérations réalisées sous mandat de maîtrise d'ouvrage (GEPU, Clemenceau), ainsi que la taxe d'aménagement (71 000 €). Pour 2026, plusieurs projets ont d'ores et déjà fait l'objet de demandes de subventions. Des cofinancements au titre de la DETR et du fonds vert seront bien évidemment sollicités.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Recettes réelles d'investissement en k€



Recettes réelles d'investissement en base 100



- FCTVA

Autres Immo financières
- Subventions reçues

Emprunt
- Produits de cessions

Autres recettes

	2024	2025	Évo l.
FCTVA	407,8 k€	468,2 k€	14,8 %
Subventions reçues	1 120,4 k€	499,8 k€	-55,4 %
Produits de cessions	46,1 k€	785,0 k€	1 602,2 %
Autres Immo financières	0,0 k€	0,0 k€	-
Emprunt	2 000,0 k€	1 700,0 k€	-15,0 %
Autres recettes	1 968,7 k€	800,3 k€	-59,3 %

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

COMMENTAIRES

En 2025, la Commune a réalisé pour 5 millions d'euros de dépenses d'équipement, contre près de 7,5 millions d'euros en 2024. Les principales réalisations sont :

- La requalification des espaces publics en Coeur de Ville : 317 438 €
- La rénovation énergétique des bâtiments du groupe scolaire Herriot : 989 907 €
- La rénovation énergétique des bâtiments communaux (Conservatoire) : 62 967 €
- La rénovation de la cours de l'école J. Jaurès : 424 313 €
- Les budgets participatifs : 59 000 €
- Les travaux relatifs à la GEPU : 58 000 €

A noter : le taux de réalisation des dépenses d'investissement a atteint 75% en 2025.

Toujours en dépenses d'investissement, la Commune a remboursé une partie du capital de ses emprunts, à hauteur d'1,782 millions d'euros, un montant en progression par rapport à 2024.

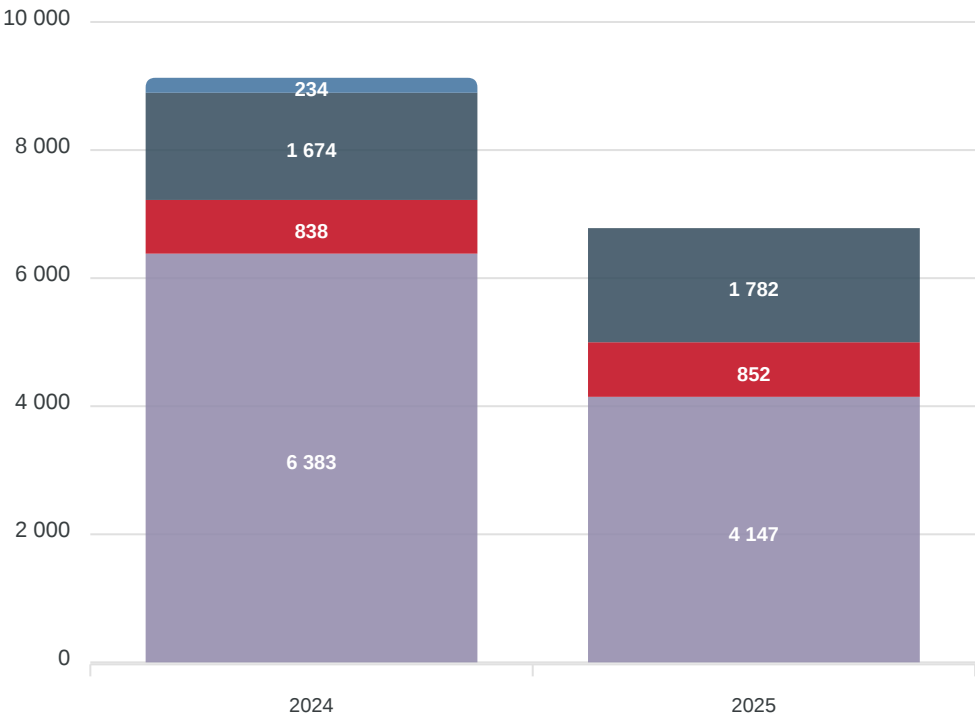
Enfin, 852 010 € ont été consacrés au versement de subventions d'investissement :

- l'aide à l'investissement à la CFP : 150 000 €
- la participation pour la création de la voie inter-quartiers versée à VGA : 623 822 €
- des subventions versées dans le cadre de la rénovation urbaine (programmes OPAH, PIG) : 16 600 €
- l'attribution de compensation versée à VGA au titre de la GEPU : 61 588 €

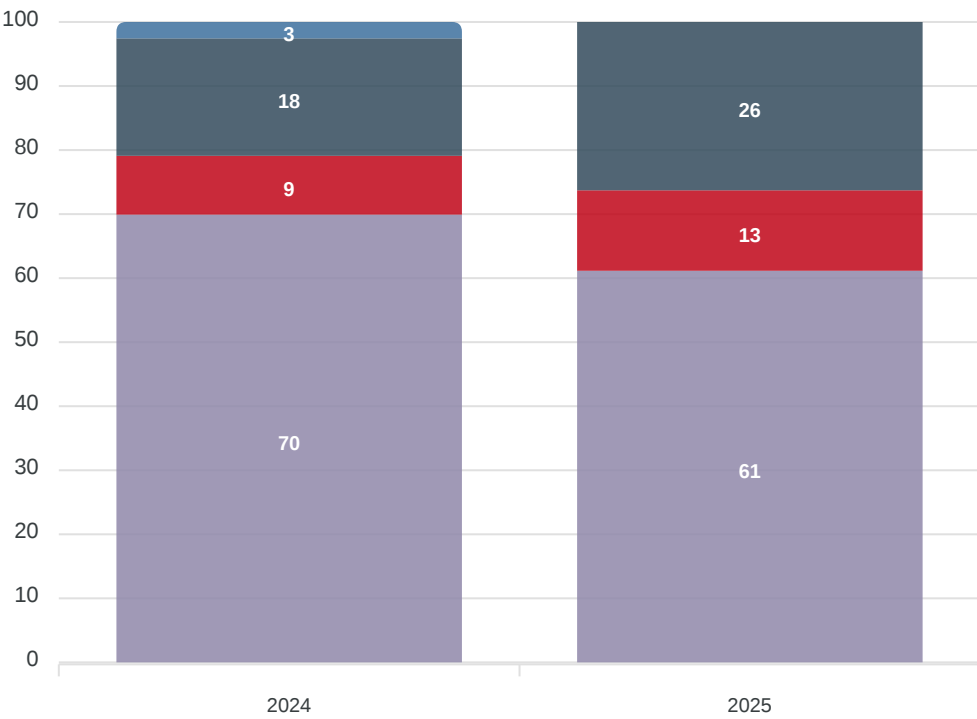
Plusieurs opérations font l'objet en 2026 d'une gestion en autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP). Il s'agit de la requalification des espaces publics du Cœur de Ville ; la rénovation énergétique des bâtiments scolaires ; la rénovation énergétique des autres bâtiments communaux ; le plan leds sur le réseau d'éclairage public ; la révision du PLU ; la participation à la création de la voie inter quartiers ; la restauration des plafonds peints de la chapelle Saint-Benoît.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Dépenses réelles d'investissement en k€



Dépenses réelles d'investissement en base 100



- Dépenses d'équipement brut
- Subventions versées
- Remboursement d'emprunt
- Dépenses imprévues
- Autres dépenses d'investissement

	2024	2025	Évo l.
Dépenses d'équipement brut	6 382,6 k€	4 146,8 k€	-35,0 %
Subventions versées	838,3 k€	852,0 k€	1,6 %
Remboursement d'emprunt	1 674,0 k€	1 782,4 k€	6,5 %
Dépenses imprévues	0,0 k€	0,0 k€	-
Autres dépenses d'investissement	233,8 k€	0,0 k€	-100,0 %

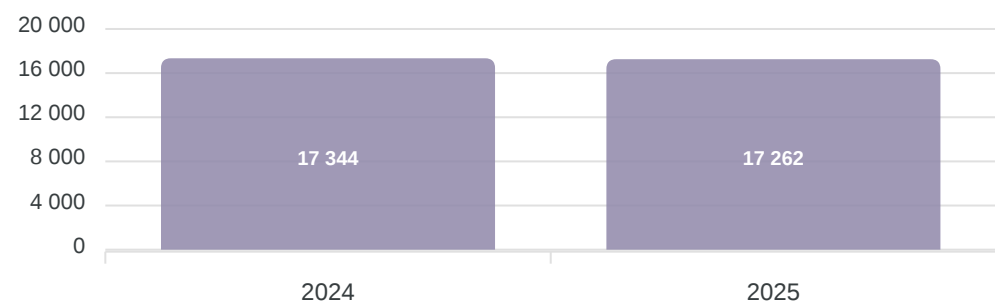
DETTE ET DÉSENDETTEMENT

COMMENTAIRES

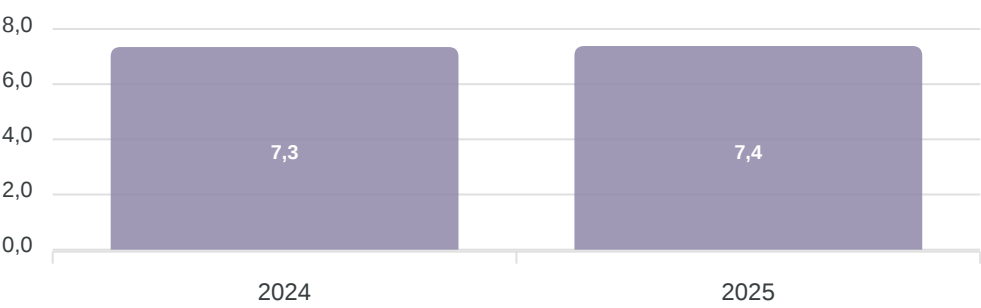
Au 31 décembre 2025, le stock de dette de la Commune s'établit à 17 261 713 €, il diminue de 82 366 € par rapport à la même date en 2024. Parallèlement, la capacité de désendettement reste stable à 7,4 années (7,3 années fin 2024), un niveau très satisfaisant.

L'encours de dette devrait être stable en 2026. L'emprunt à réaliser devrait avoisiner 1 800 000 €, un niveau raisonnable, calibré au niveau de l'encours actuel, à la capacité de désendettement et à l'envergure du programme d'investissement.
Les investissements prévus en 2026 devraient être éligibles à des financements bancaires "verts" ou "sociaux" permettant d'obtenir des conditions plus favorables qu'avec des prêts classiques.

Endettement en k€



Désendettement en année(s)



Principaux ratios

	2024	2025	Évo L.
Taux d'amortissement	9,7 %	10,3 %	7,0 %
Taux d'endettement	65,9 %	62,0 %	-5,8 %

Opérations sur dette

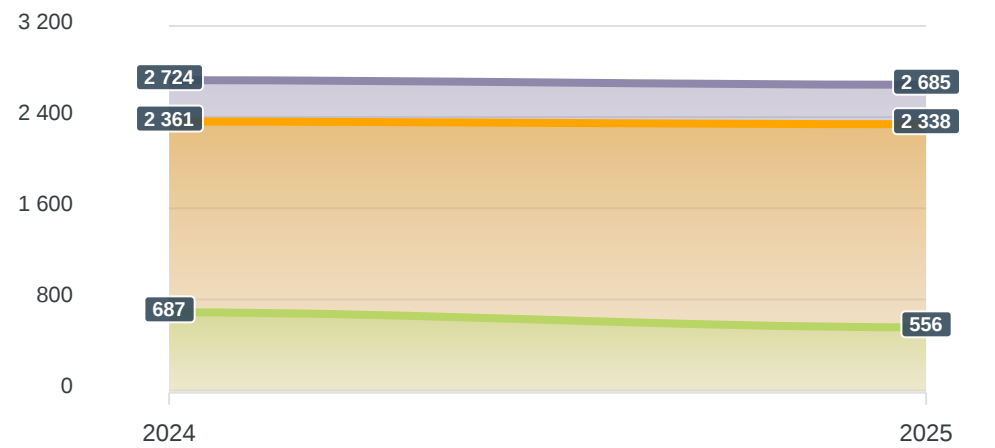
	2024	2025	Évo L.
Emprunts de refinancement	0,0 k€	0,0 k€	-
Emprunts à réaménager	0,0 k€	0,0 k€	-

ÉPARGNE ET FINANCEMENT

COMMENTAIRES

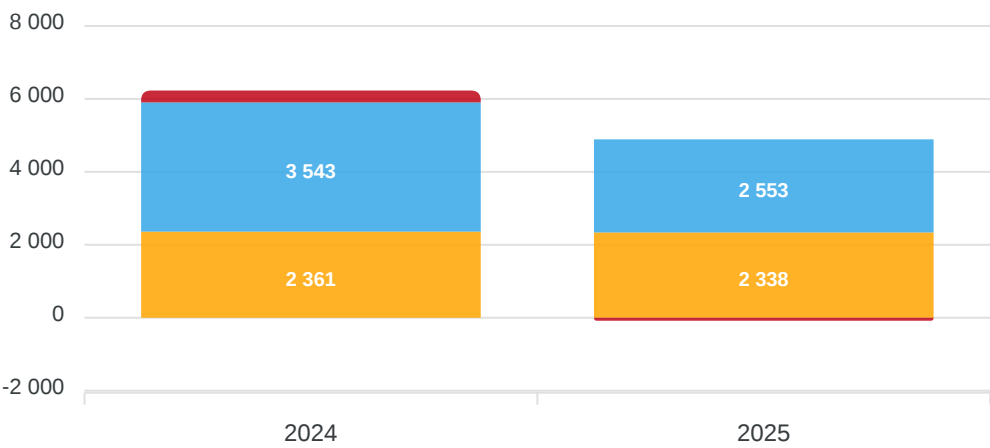
Les soldes d'épargne demeurent à des niveaux très satisfaisants au regard de la trajectoire enclenchée. L'épargne brute s'établirait à 2 338 000 € quand l'épargne nette "comptable" - intégrant les travaux en régie - devrait se stabiliser en 2025 et passer la barre du million d'euros.

Soldes d'épargne



	2024	2025	Évo L.
Epargne de gestion	2 724,3 k€	2 684,7 k€	-1,5 %
Epargne brute	2 361,3 k€	2 338,3 k€	-1,0 %
Epargne nette	687,3 k€	555,9 k€	-19,1 %

Mode de financement



	2024	2025	Évo L.
Epargne brute	2 361,3 k€	2 338,3 k€	-1,0 %
Recettes d'investissement	3 543,0 k€	2 553,3 k€	-27,9 %
Solde de dette	326,0 k€	-82,4 k€	-125,3 %

MARCHÉ FINANCIER ET STRUCTURE DE LA DETTE

COMMENTAIRES

En 2025, la diversification de l'encours de dette de la Commune s'est poursuivie, avec la souscription d'emprunts à taux variables. Stratégie adoptée opportunément au vu du niveau relativement élevé des taux d'intérêts fixes au moment de la souscription des emprunts.

Au 31 décembre 2025, le taux d'intérêt moyen de la dette du budget principal est de 2% ; 2,09% pour la dette globale consolidée avec les budgets annexes. Le capital restant dû s'établit à 17 261 713 € pour le budget de la Ville. La totalité des lignes de dette communale est classée A1 : structure en taux fixes ou variables simples et indices zone euro, le niveau le plus sécurisé de la classification "Gissler". 71% de l'encours de dette est constitué de taux fixes, 16% de Livret A et 13% d'Euribor.

PRINCIPAUX PROJETS D'INVESTISSEMENTS

COMMENTAIRES

Le programme d'investissement 2026 devrait atteindre les 6 000 000 €, il portera plusieurs opérations majeures, telles que:

- la rénovation énergétique du groupe scolaire de Lolya (travaux)
- l'adaptation au changement climatique des bâtiments du Conservatoire (travaux) et des Archives (travaux)
- l'agrandissement de la Maison des Marmandais
- l'aménagement hydraulique des espaces publics sur le quartier de Lolya (maîtrise d'œuvre)
- l'amélioration des équipements sportifs (terrains de sports, vestiaires, gymnases...)
- la maîtrise d'œuvre relative à la rénovation des plafonds peints de la Chapelle Saint Benoît
- la participation à la réfection des égouts bâtis des boulevards

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le



ID : 047-214701575-20260227-DEL_2026_B_02-DE

ROB

PARKING SOUTERRAIN SURFACE MARMANDE

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Alors que les recettes d'exploitation avaient considérablement chuté en 2024, conséquence de la fermeture du parking souterrain sur une partie de l'année pour cause de travaux en centre-ville et de l'extension de la gratuité à 1 heure 30, le produit des services est revenu à un niveau plus correct en 2025. La subvention du budget principal s'est élevée à 71 447 €. Le budget présente donc un léger excédent de la section d'exploitation pour l'exercice 2025, à hauteur de 5 410,43 €.

L'année 2026 devrait a minima se maintenir sur ce niveau d'équilibre, les conditions d'exploitation étant sensiblement les mêmes que 2025. L'extension de gratuité d'1 heure 30 a été poursuivie.

Aucun investissement n'a été nécessaire en 2025. Aucune opération d'entretien sur cet équipement n'est envisageable à court terme, seuls des investissements courants devraient être réalisés sur les mois à venir.

VUE D'ENSEMBLE en k€

EQUILIBRES FINANCIERS	2024	2025	% an
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	112,3	142,6	26,95 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	42,3	70,0	65,42 %
dont fiscalité directe locale (R731)	0,0	0,0	-
dont dotations & participations (R74)	0,0	0,0	-
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	75,8	77,3	2,05 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	74,9	77,0	2,82 %
dont dépenses de personnel (D012)	40,1	41,6	3,68 %
ÉPARGNE DE GESTION	-32,5	-6,9	-78,68 %
Frais financiers	0,9	0,3	-62,06 %
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	70,0	72,6	3,69 %
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	36,6	65,3	78,55 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	36,6	65,3	78,55 %
Amortissement du capital de la dette	20,2	20,8	2,73 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	16,4	44,5	172,34 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	16,4	44,5	172,34 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	53,9	0,3	-99,52 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	0,2	0,3	33,33 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	0,0	0,0	-
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	154,0	116,6	-24,25 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	116,6	161,2	38,23 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	22,8	0,0	-100,00 %

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

COMMENTAIRES

Le budget du parking souterrain tire habituellement l'essentiel de ses recettes des produits liés à l'activité du service. En 2025, ces recettes se sont élevées à 70 044 €, en forte progression par rapport à l'année précédentes (+65,4%) en lien avec une reprise d'activité "normale" après la période de travaux de réfection de la place Clemenceau et des rues Abel Boyé et du Palais.

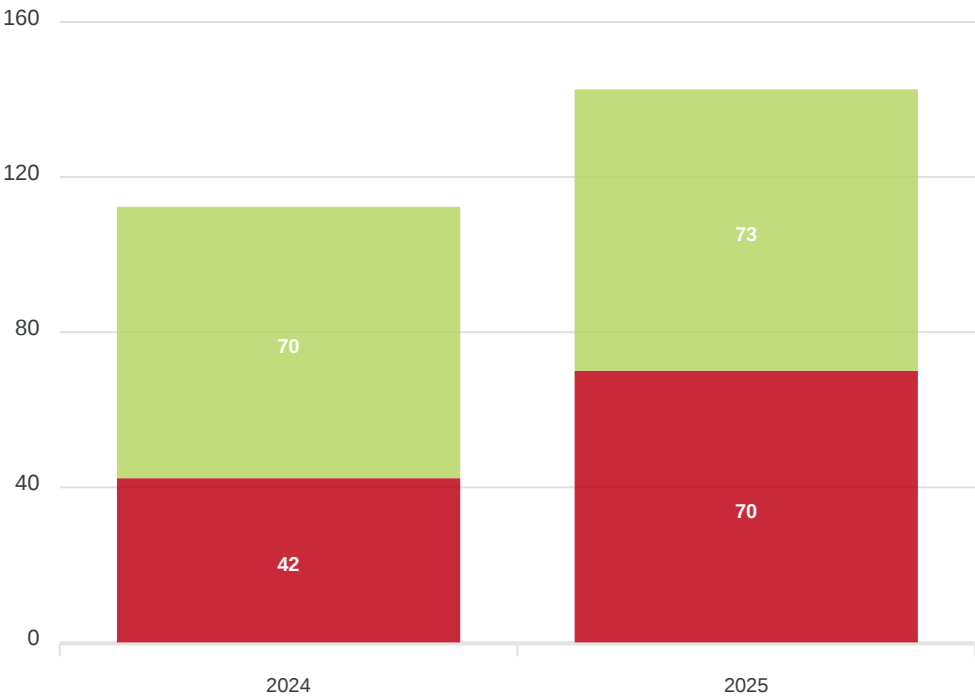
La subvention d'équilibre versée par le budget principal s'est élevée à 71 447 €, destinée à couvrir le financement des amortissements de l'équipement et les actions tarifaires menées pour promouvoir l'accès au centre-ville.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

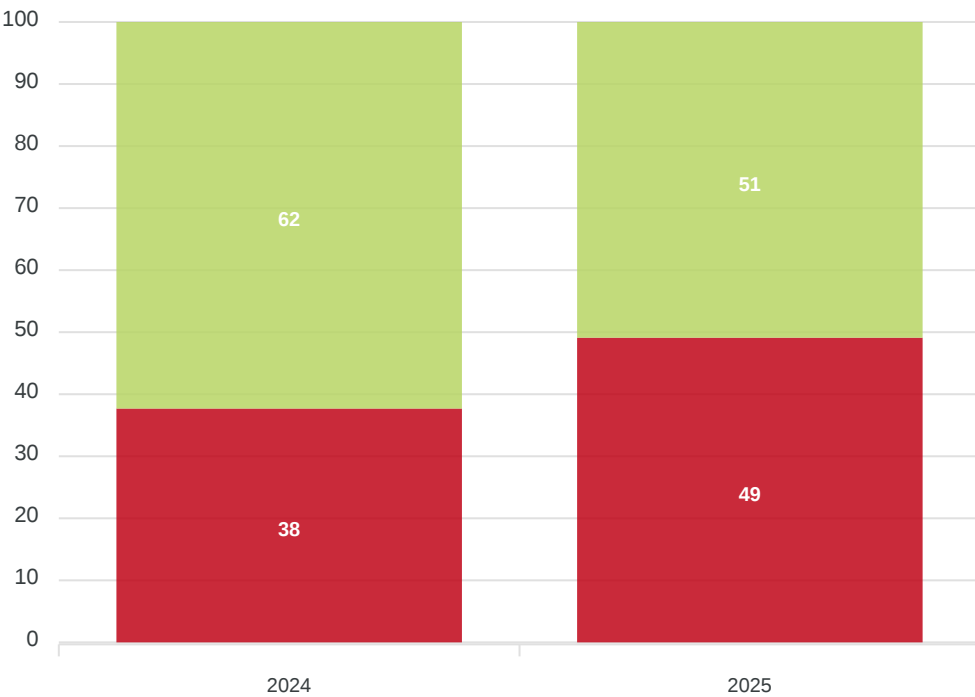
Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 047-214701575-20260227-DEL_2026_B_02-DE

S²LO

Recettes réelles de fonctionnement en k€



Recettes réelles de fonctionnement en base 100



- Atténuation charges

Autres produits
- Produits et services

Produits financiers
- Impôts et taxes

Produits exceptionnels
- Dotations et participations

Autre recettes

	2024	2025	Évo L.
Atténuation charges	0,0 k€	0,0 k€	-
Produits et services	42,3 k€	70,0 k€	65,4 %
Impôts et taxes	0,0 k€	0,0 k€	-
Dotations et participations	0,0 k€	0,0 k€	-
Autres produits	0,0 k€	0,0 k€	-
Produits financiers	0,0 k€	0,0 k€	-
Produits exceptionnels	70,0 k€	72,6 k€	3,7 %
Autre recettes	0,0 k€	0,0 k€	-

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

COMMENTAIRES

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget du parking sont représentées par des charges à caractère général – achats de fournitures, de biens et de services – liées à l'activité du service, pour un montant de 35 381 €, ainsi que des dépenses de personnel pour 41 595 €.

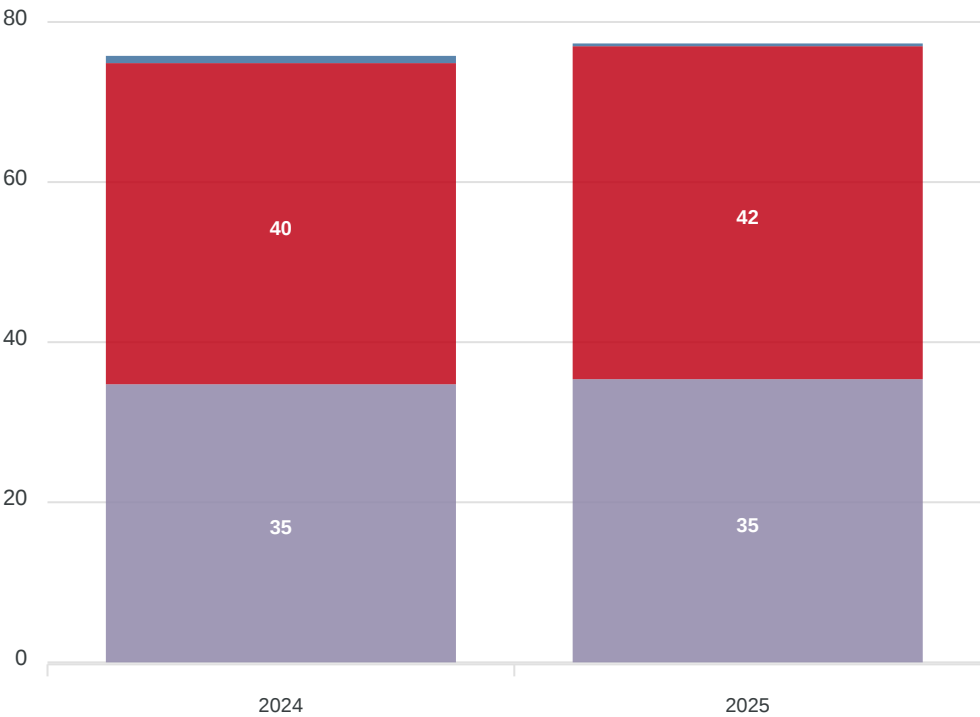
Les charges à caractère général atteignent des niveaux quasi identiques à l'année précédente.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

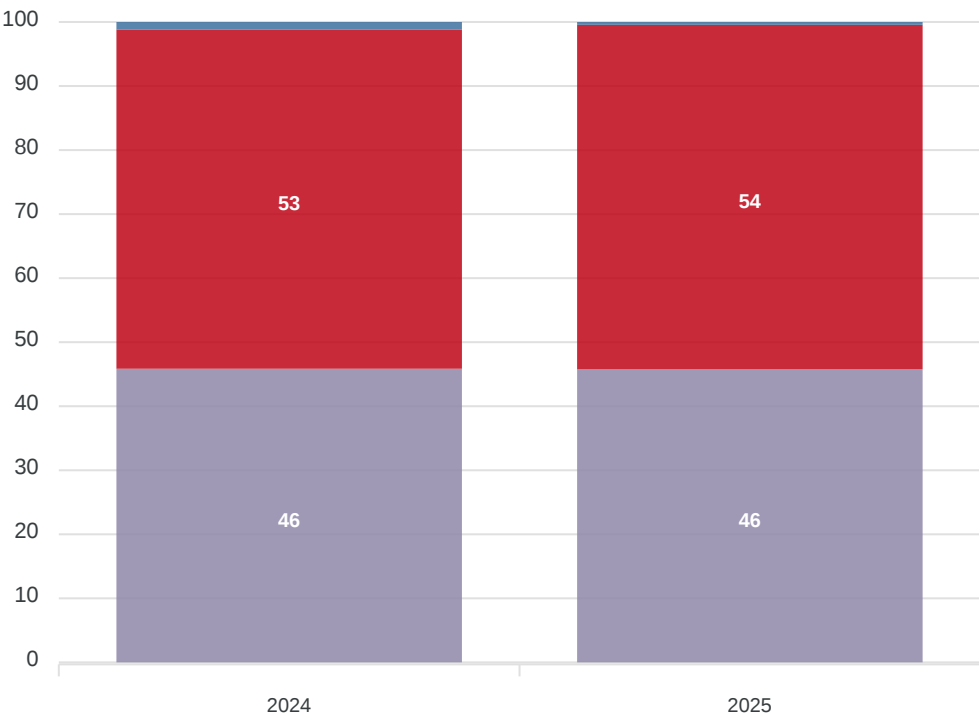
Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 047-214701575-20260227-DEL_2026_B_02-DE

S²LO

Dépenses réelles de fonctionnement en k€



Dépenses réelles de fonctionnement en base 100



- Charges générales

Charges financières
- Dépenses personnel

Charges exceptionnelles
- Autres charges

Autres dépenses et imprévues
- Atténuation produits

	2024	2025	ÉvoL.
Charges générales	34,7 k€	35,4 k€	1,8 %
Dépenses personnel	40,1 k€	41,6 k€	3,7 %
Autres charges	0,0 k€	0,0 k€	-
Atténuation produits	0,0 k€	0,0 k€	-
Charges financières	0,9 k€	0,3 k€	-62,1 %
Charges exceptionnelles	0,0 k€	0,0 k€	-
Autres dépenses et imprévues	0,0 k€	0,0 k€	-

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

COMMENTAIRES

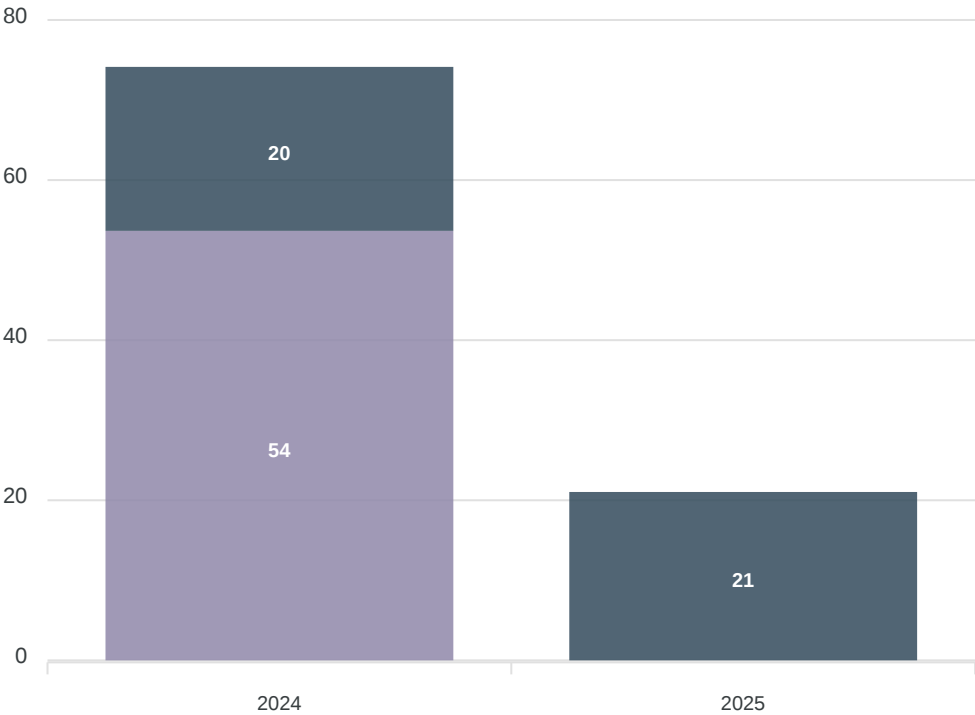
Alors que plus de 50 000 € avaient été investis en 2024 pour la rénovation des cages d'escaliers et de la trémie comprises dans le périmètre de requalification des espaces publics en coeur de ville, aucune dépense d'investissement ne s'est révélée nécessaire en 2025.

Le budget conserve toutefois une capacité confortable pour investir si le besoin s'en faisait sentir avec plus de 152 000 € d'excédents d'investissements cumulés.

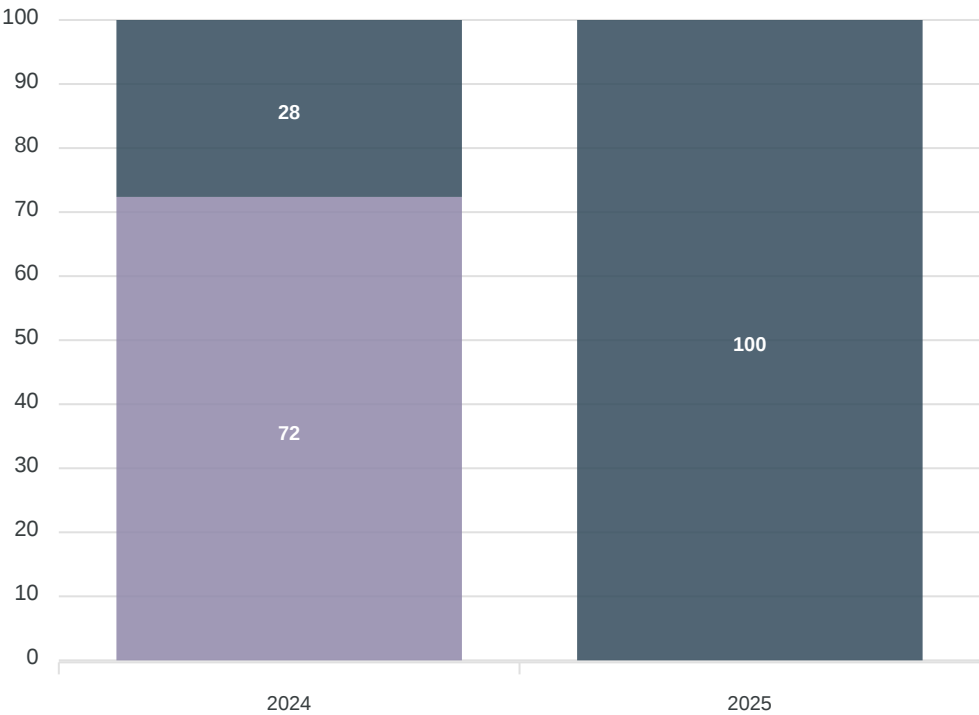
20 778 € de capital de la dette (hors dépôts et cautionnements) ont été remboursés. Il s'agissait de la dernière annuité.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Dépenses réelles d'investissement en k€



Dépenses réelles d'investissement en base 100



- Dépenses d'équipement brut
- Subventions versées
- Remboursement d'emprunt
- Dépenses imprévues
- Autres dépenses d'investissement

	2024	2025	Évo L.
Dépenses d'équipement brut	53,7 k€	0,0 k€	-100,0 %
Subventions versées	0,0 k€	0,0 k€	-
Remboursement d'emprunt	20,5 k€	21,0 k€	2,7 %
Dépenses imprévues	0,0 k€	0,0 k€	-
Autres dépenses d'investissement	0,0 k€	0,0 k€	-

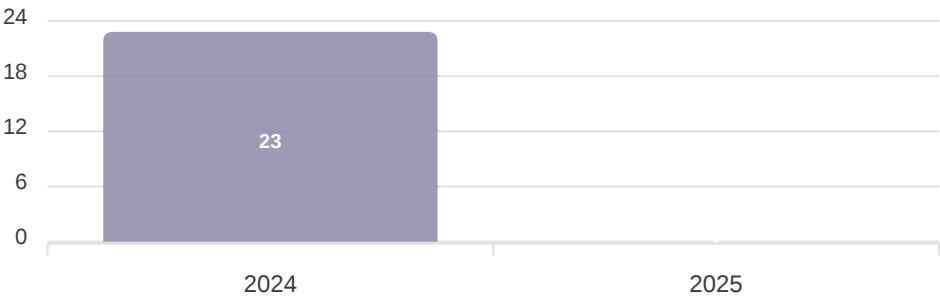
DETTE ET DÉSENDETTEMENT

COMMENTAIRES

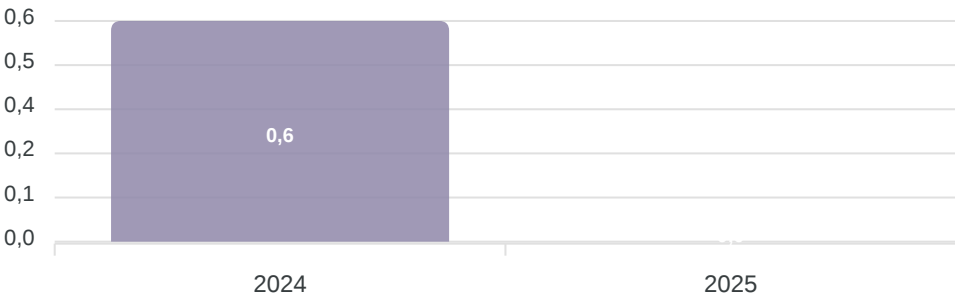
L'emprunt restant dû en 2025 ayant été intégralement remboursé sur l'année, le budget du parking souterrain ne dispose plus d'encours de dette.

la dette s'est éteinte le 31 décembre 2025.

Endettement en k€



Désendettement en année(s)



Principaux ratios

	2024	2025	Évo L.
Taux d'amortissement	88,7 %	0,0 %	-100,0 %
Taux d'endettement	20,3 %	0,0 %	-100,0 %

Opérations sur dette

	2024	2025	Évo L.
Emprunts de refinancement	0,0 k€	0,0 k€	-
Emprunts à réaménager	0,0 k€	0,0 k€	-

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 047-214701575-20260227-DEL_2026_B_02-DE



ROB

PRODUCT ENERGIE RENOUVELABLE-MARMANDE

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le budget du parc photovoltaïque dégage en 2025 un excédent légèrement inférieur à 60 000 €, sur la seule contribution de la revente d'énergie produite localement.

Le remboursement du capital de la dette est couverte par la dotations aux amortissements, elle est donc autofinancée.

Le budget dégage un excédent global de clôture en baisse, mais qui permet toujours d'alimenter l'épargne qui est mise à contribution pour des investissements productifs de revenus, générateurs d'économies financières et respectueux de l'environnement.

Sur la base de l'étude menée en 2023 en vue de déterminer l'opportunité et la faisabilité d'investissements relatifs à l'installation de panneaux sur de nouveaux sites municipaux, deux nouvelles centrales ont été installées et sont entrées en exploitation en 2025. Il s'agit des centrales installées au CTM et à l'école Herriot. Il s'agit d'une nouvelle génération de centrales qui permet de réaliser de l'autoconsommation individuelle et collective.

En fonction des capacités d'investissement du budget annexe, d'autres centrales pourraient voir le jour dans les prochaines années.

VUE D'ENSEMBLE en k€

EQUILIBRES FINANCIERS	2024	2025	% an
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	251,4	263,2	4,72 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	251,4	263,2	4,72 %
dont fiscalité directe locale (R731)	0,0	0,0	-
dont dotations & participations (R74)	0,0	0,0	-
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	44,6	71,8	60,88 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	28,5	52,7	85,12 %
dont dépenses de personnel (D012)	18,1	18,6	2,98 %
ÉPARGNE DE GESTION	222,9	210,5	-5,55 %
Frais financiers	16,2	19,1	18,23 %
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	0,0	0,0	-
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	206,7	191,4	-7,41 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	206,7	191,4	-7,41 %
Amortissement du capital de la dette	135,9	139,9	2,88 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	70,8	51,6	-27,18 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	70,8	51,6	-27,18 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	241,9	332,6	37,47 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	0,0	0,0	-
EMPRUNTS NOUVEAUX	0,0	200,0	-
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	393,9	222,8	-43,44 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	222,8	141,8	-36,37 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	679,9	740,0	8,85 %

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

COMMENTAIRES

100% des recettes réelles de fonctionnement du budget sont constituées par la revente d'électricité produite par le parc photovoltaïque.

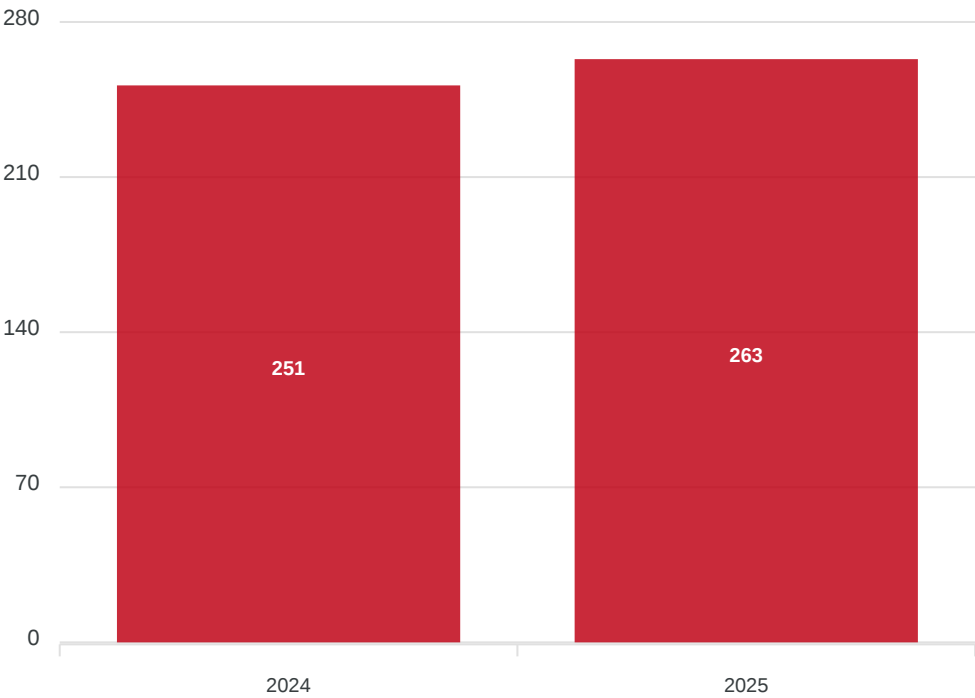
La recette s'élève en 2025 à 263 236 €, en hausse de de 8,7%. La productivité des installations a notamment été améliorée par le remplacement de panneaux vieillissants défectueux.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

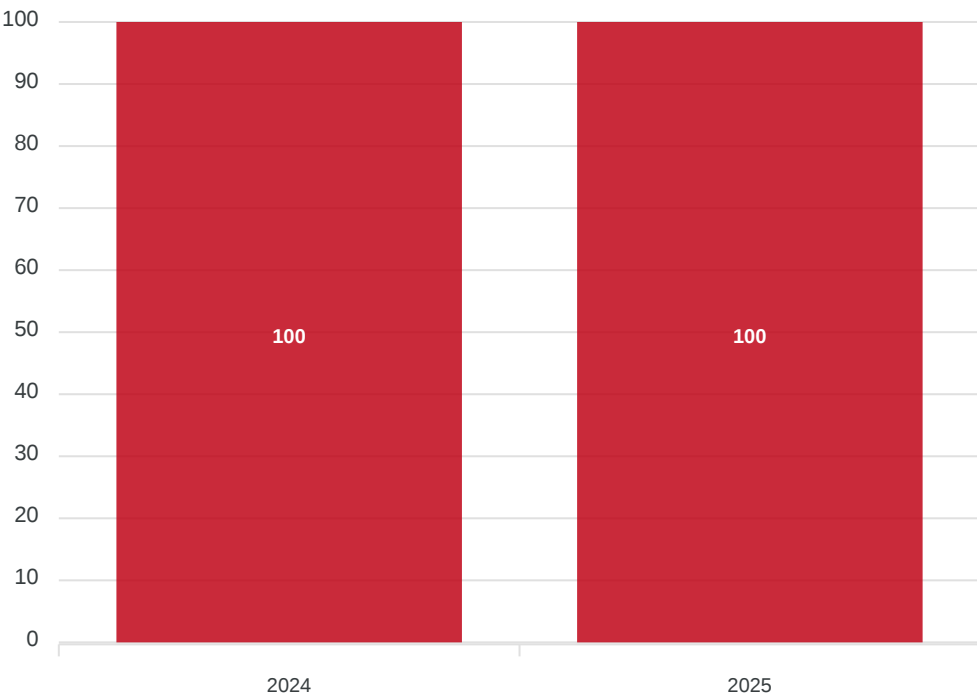
Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 047-214701575-20260227-DEL_2026_B_02-DE

S²LO

Recettes réelles de fonctionnement en k€



Recettes réelles de fonctionnement en base 100



- Atténuation charges

Autres produits
- Produits et services

Produits financiers
- Impôts et taxes

Produits exceptionnels
- Dotations et participations

Autre recettes

	2024	2025	ÉvoL.
Atténuation charges	0,0 k€	0,0 k€	-
Produits et services	251,4 k€	263,2 k€	4,7 %
Impôts et taxes	0,0 k€	0,0 k€	-
Dotations et participations	0,0 k€	0,0 k€	-
Autres produits	0,0 k€	0,0 k€	-
Produits financiers	0,0 k€	0,0 k€	-
Produits exceptionnels	0,0 k€	0,0 k€	-
Autre recettes	0,0 k€	0,0 k€	-

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

COMMENTAIRES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 71 800 € en 2025, contre 42 900 en 2024. Elles se répartissent entre des charges générales (fournitures, biens et services) liées à l'activité de production (47%), des charges de personnel (26%), puis les intérêts des emprunts souscrits pour le financement des investissements (27%).

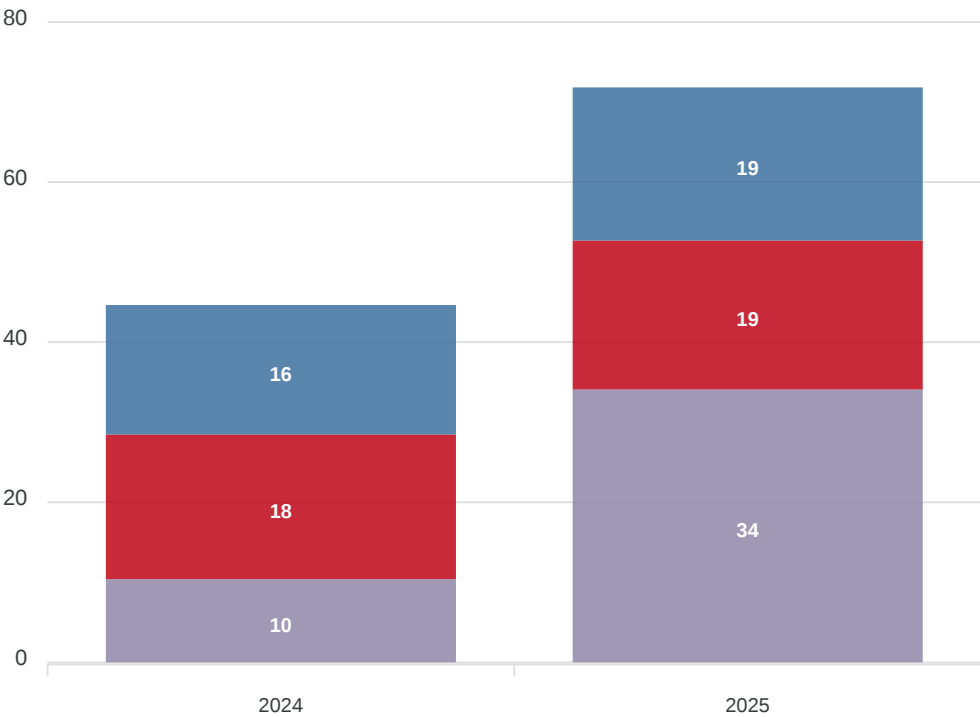
On note une hausse sensible des charges générales, liée à la souscription d'une police d'assurance pour les installations les plus vastes (CTM), à l'augmentation des taxes payées sur la production et de travaux courants réalisés sur les équipements.

La masse salariale correspond au coût du personnel municipal chargé d'assurer le suivi administratif et technique des installations photovoltaïques ainsi que le développement du parc. Les salaires sont remboursés au budget principal par le budget annexe. Ils sont stables, à hauteur de 18 000 €.

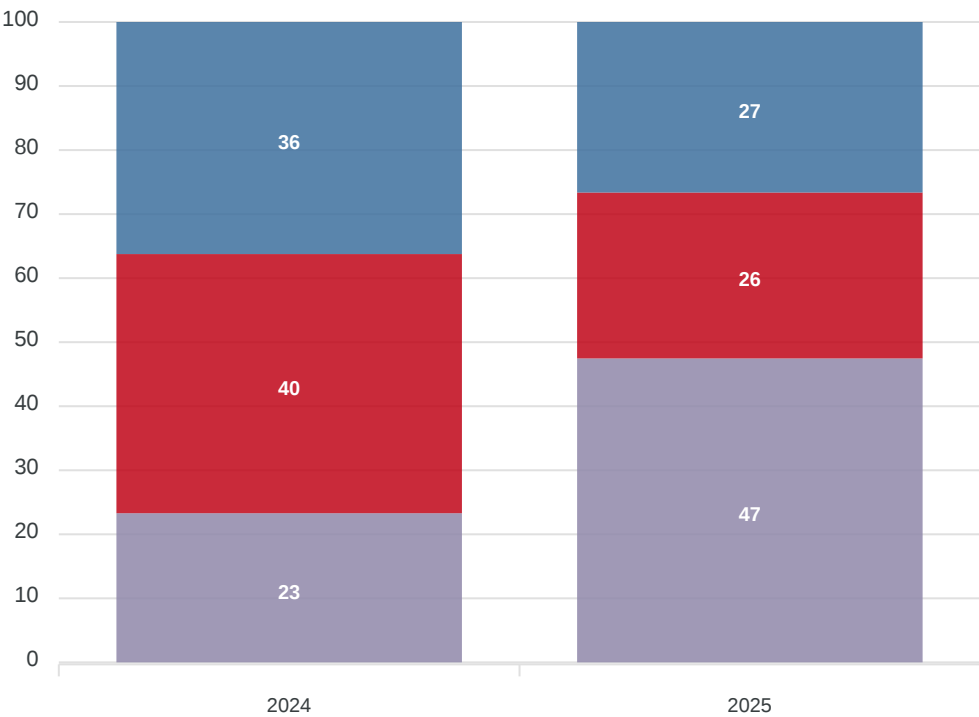
Le volume des charges financières se chiffre à 19 130 € en 2025.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Dépenses réelles de fonctionnement en k€



Dépenses réelles de fonctionnement en base 100



- Charges générales

Charges financières
- Dépenses personnel

Charges exceptionnelles
- Autres charges

Autres dépenses et imprévues
- Atténuation produits

	2024	2025	Évo L.
Charges générales	10,4 k€	34,1 k€	227,8 %
Dépenses personnel	18,1 k€	18,6 k€	3,0 %
Autres charges	0,0 k€	0,0 k€	-
Atténuation produits	0,0 k€	0,0 k€	-
Charges financières	16,2 k€	19,1 k€	18,2 %
Charges exceptionnelles	0,0 k€	0,0 k€	-
Autres dépenses et imprévues	0,0 k€	0,0 k€	-

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

COMMENTAIRES

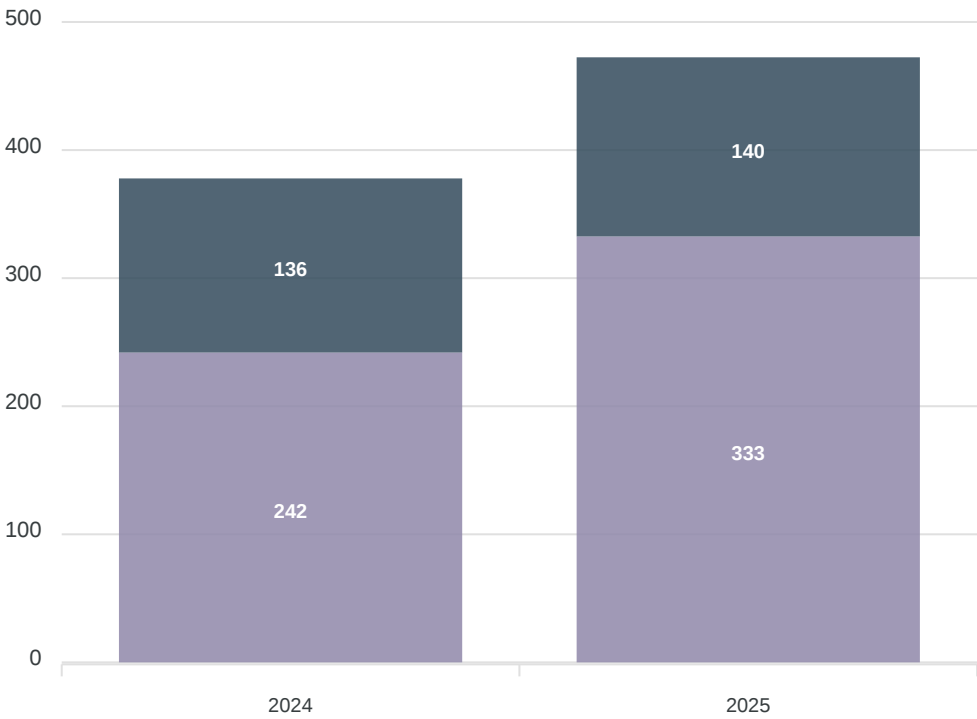
Les dépenses d'investissement pour 2025 sont constituées par :

- le remboursement du capital de la dette, à hauteur de 139 852 € ;
- l'installation de deux nouvelles centrales, sur les bâtiments du Groupe Scolaire Herriot et sur ceux du CTM.

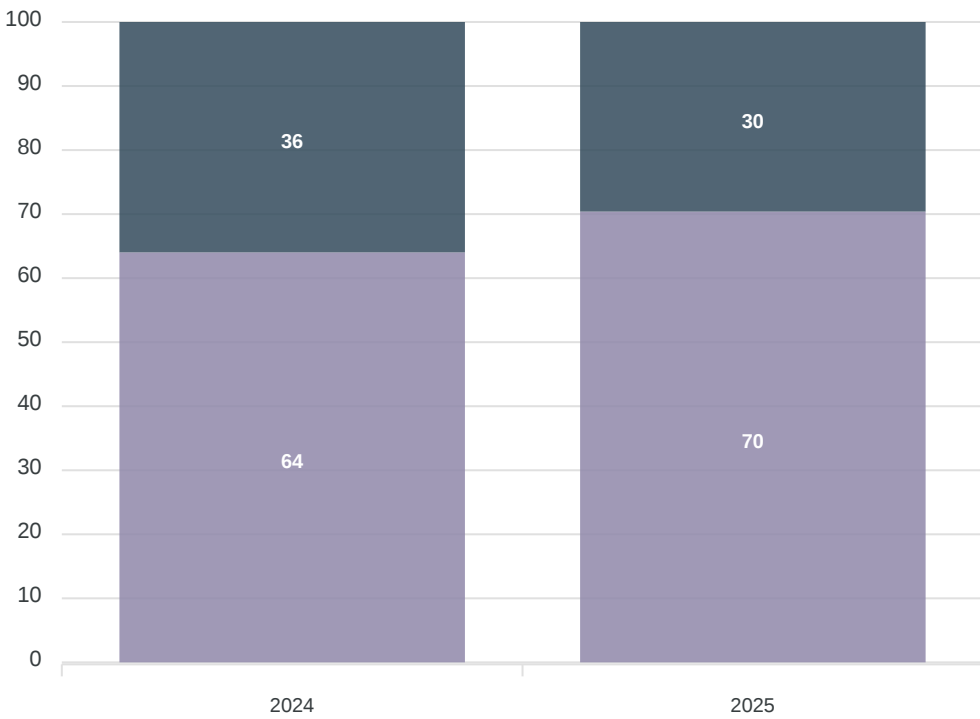
En 2026, le remboursement du capital de la dette devrait s'élever à environ 125 000 €.

Le programme d'investissement pour 2026 sera constitué par le remplacement de modules vieillissants ou défectueux par de nouveaux panneaux plus performants, améliorant la productivité des installations.

Dépenses réelles d'investissement en k€



Dépenses réelles d'investissement en base 100



- Dépenses d'équipement brut
- Subventions versées
- Dépenses imprévues
- Autres dépenses d'investissement
- Remboursement d'emprunt

	2024	2025	Évo L
Dépenses d'équipement brut	241,9 k€	332,6 k€	37,5 %
Subventions versées	0,0 k€	0,0 k€	-
Remboursement d'emprunt	135,9 k€	139,9 k€	2,9 %
Dépenses imprévues	0,0 k€	0,0 k€	-
Autres dépenses d'investissement	0,0 k€	0,0 k€	-

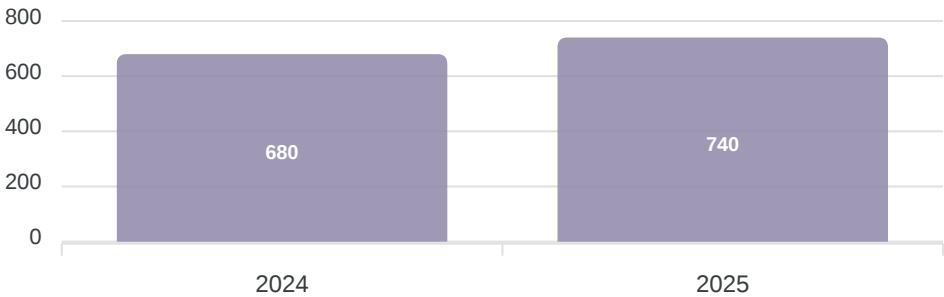
DETTE ET DÉSENDETTEMENT

COMMENTAIRES

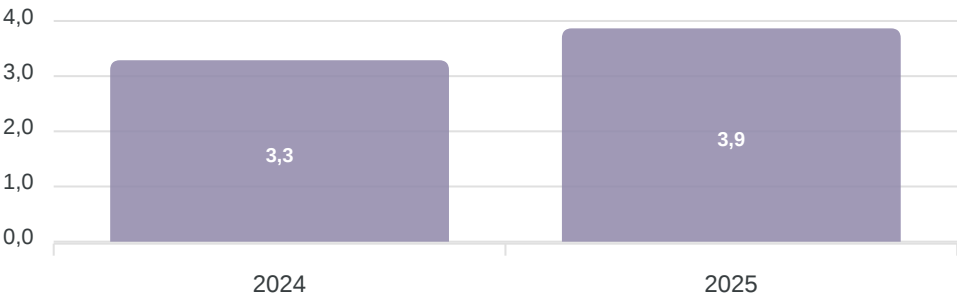
L'encours de dette s'élève à 740 000 € au 31 décembre 2025, avec deux contrats en cours, souscrits à taux fixes (taux d'intérêt moyen à 2,42%).

Une troisième ligne d'emprunt est arrivée à son terme fin 2025.

Endettement en k€



Désendettement en année(s)



Principaux ratios

	2024	2025	ÉvoL.
Taux d'amortissement	20,0 %	18,9 %	-5,5 %
Taux d'endettement	270,4 %	281,1 %	3,9 %

Opérations sur dette

	2024	2025	ÉvoL.
Emprunts de refinancement	0,0 k€	0,0 k€	-
Emprunts à réaménager	0,0 k€	0,0 k€	-

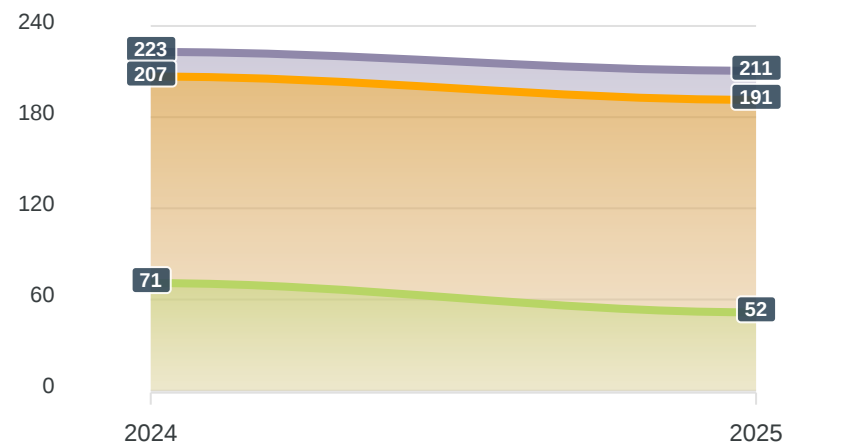
ÉPARGNE ET FINANCEMENT

COMMENTAIRES

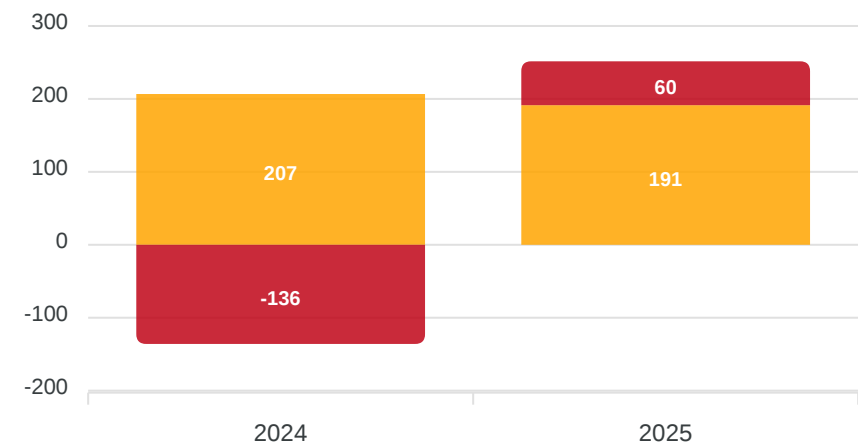
Les différents soldes d'épargnes du budget annexe de production d'énergies renouvelables sont en légère diminution en 2025.

L'épargne brute atteint 191 400 € et l'épargne nette 51 600 €.

Soldes d'épargne



Mode de financement



	2024	2025	Évo L.
Epargne de gestion	222,9 k€	210,5 k€	-5,6 %
Epargne brute	206,7 k€	191,4 k€	-7,4 %
Epargne nette	70,8 k€	51,6 k€	-27,2 %

	2024	2025	Évo L.
Epargne brute	206,7 k€	191,4 k€	-7,4 %
Recettes d'investissement	0,0 k€	0,0 k€	-
Solde de dette	-135,9 k€	60,1 k€	-144,2 %

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 047-214701575-20260227-DEL_2026_B_02-DE



ROB

SALLE COMOEDIA MARMANDE

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le budget annexe du Comoedia procure une image fidèle de l'envergure financière de la salle de spectacles, de son financement et de l'utilisation qui est faite des crédits. Il permet d'appréhender plus aisément sa structure et les sommes en jeux.

Le coût du service est clairement établi ainsi que la proportion prise en

charge par chaque partie prenante (usagers, contribuables, partenaires...).

Le théâtre reste logiquement très dépendant du financement du budget principal, qui s'est élevé à 320 000 € en 2025.

Un montant similaire sera reconduit pour 2026.

VUE D'ENSEMBLE en k€

EQUILIBRES FINANCIERS	2024	2025	% an
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	442,0	427,1	-3,38 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	441,4	427,1	-3,24 %
dont fiscalité directe locale (R731)	0,0	0,0	-
dont dotations & participations (R74)	33,5	27,1	-18,98 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	468,6	429,8	-8,28 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	467,9	426,8	-8,79 %
dont dépenses de personnel (D012)	241,1	241,7	0,21 %
ÉPARGNE DE GESTION	-26,5	0,3	-101,20 %
Frais financiers	0,0	0,0	-
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	-0,1	-3,0	5 868,00 %
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	-26,6	-2,7	-89,97 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	-26,6	-2,7	-89,97 %
Amortissement du capital de la dette	0,0	0,0	-
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	-26,6	-2,7	-89,97 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	-26,6	-2,7	-89,97 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	7,8	19,5	148,33 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	0,0	0,0	-
EMPRUNTS NOUVEAUX	0,0	0,0	-
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	165,0	130,6	-20,85 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	130,6	108,4	-16,95 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	0,0	0,0	-

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

COMMENTAIRES

Les recettes réelles de fonctionnement du budget du Comoedia sont de quatre types :

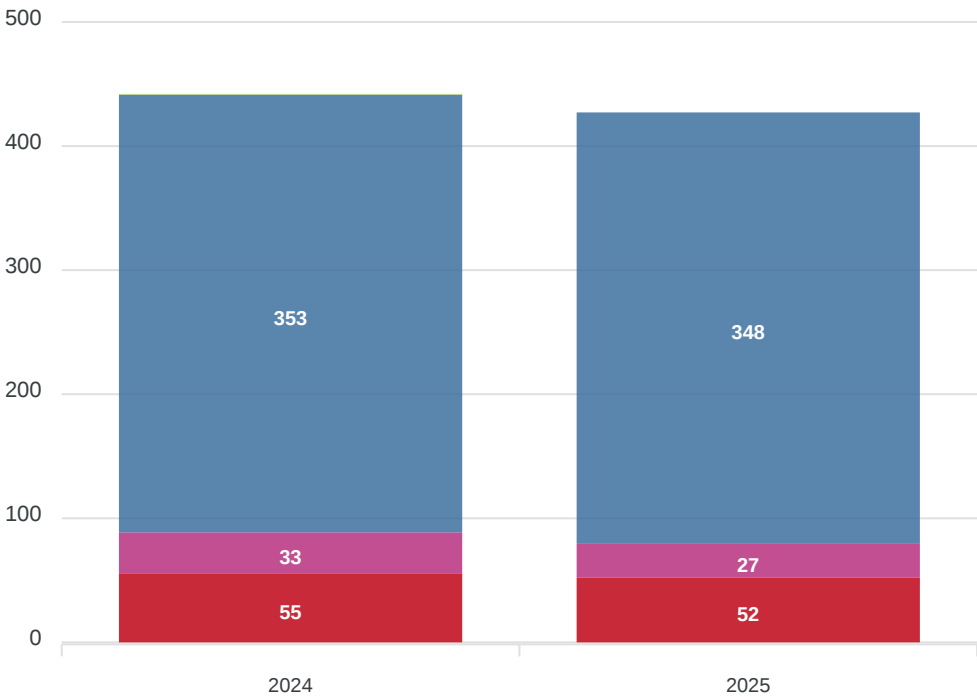
- Les produits des services : il s'agit des redevances perçues sur la billetterie et les prestations fournies, d'un montant de 52 000 € en 2025, en diminution par rapport à 2024 (-5,2%). Malgré le succès de la programmation, les recettes de la billetterie n'ont pas pu atteindre le niveau de 2024 ;
- Des subventions d'organismes partenaires : principalement de l'Etat et du Département, s'élevant à 27 100 € en 2025, en baisse de 19% ;
- La subvention d'équilibre versée par le budget principal (320 000 €) ;
- La location de l'équipement à des tiers, pour 27 700 €.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 047-214701575-20260227-DEL_2026_B_02-DE

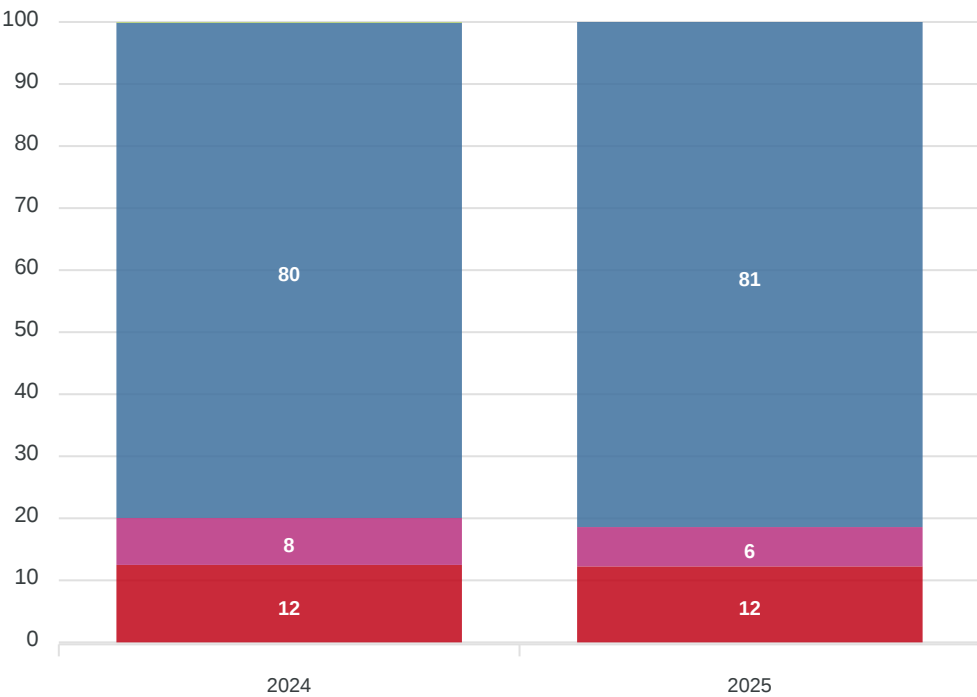
S²LO

Recettes réelles de fonctionnement en k€



- Atténuation charges
- Autres produits
- Produits et services
- Produits financiers

Recettes réelles de fonctionnement en base 100



- Impôts et taxes
- Produits exceptionnels
- Dotations et participations
- Autre recettes

	2024	2025	Évol.
Atténuation charges	0,0 k€	0,0 k€	-
Produits et services	55,2 k€	52,3 k€	-5,2 %
Impôts et taxes	0,0 k€	0,0 k€	-
Dotations et participations	33,5 k€	27,1 k€	-19,0 %
Autres produits	352,8 k€	347,7 k€	-1,4 %
Produits financiers	0,0 k€	0,0 k€	-
Produits exceptionnels	0,6 k€	0,0 k€	-100,0 %
Autre recettes	0,0 k€	0,0 k€	-

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

COMMENTAIRES

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 427 100 € en 2025, contre 442 463 € en 2024, soit une baisse de 8,28%.

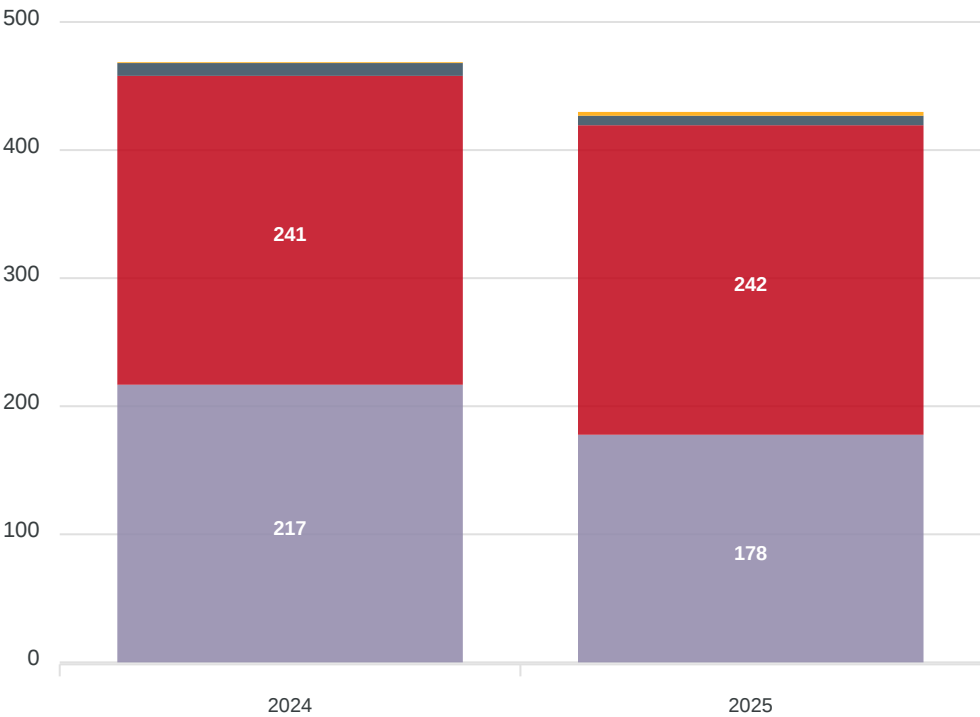
Les charges générales ont diminué de 18% en 2025, pour atteindre 177 700 €.

Depuis l'exercice 2022, la masse salariale du personnel affecté à la salle de spectacles est pris en charge par le budget annexe, via un remboursement au budget principal des coûts salariaux. Ce poste est stable de 2024 à 2025, autour de 242 000 €.

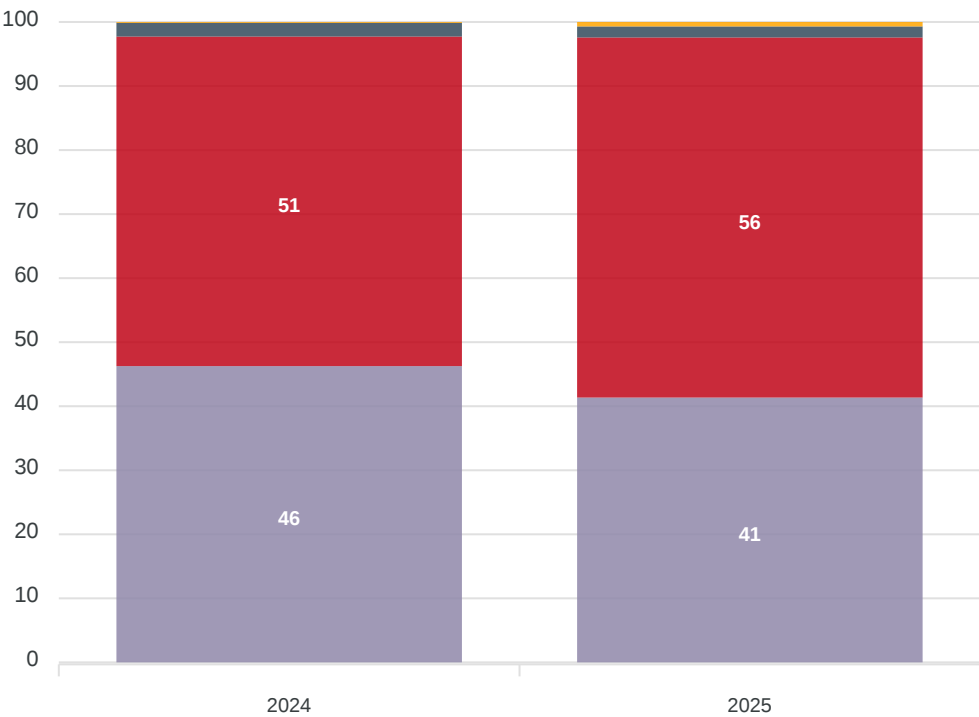
Pour 2026, la masse salariale devrait s'établir à environ 247 000 €, comprenant le personnel permanent ainsi que les intervenants ponctuels (intermittents, emplois temporaires...).

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Dépenses réelles de fonctionnement en k€



Dépenses réelles de fonctionnement en base 100



- Charges générales

Charges financières
- Dépenses personnel

Charges exceptionnelles
- Autres charges

Autres dépenses et imprévues
- Atténuation produits

	2024	2025	Évol.
Charges générales	216,8 k€	177,7 k€	-18,0 %
Dépenses personnel	241,1 k€	241,7 k€	0,2 %
Autres charges	10,0 k€	7,4 k€	-26,0 %
Atténuation produits	0,0 k€	0,0 k€	-
Charges financières	0,0 k€	0,0 k€	-
Charges exceptionnelles	0,7 k€	3,0 k€	359,1 %
Autres dépenses et imprévues	0,0 k€	0,0 k€	-

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le



ID : 047-214701575-20260227-DEL_2026_B_02-DE

ROB

CESame MARMANDE

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Après les démolitions en 2022 et la livraison du tiers lieu en 2023, le projet CESAme s'est poursuivi en 2024 avec le lancement des travaux de réaménagement du Campus des Formations Industrielles, plateau technique des métiers de l'industrie de la CFP (soudure et chaudronnerie).

Ces importants travaux se sont achevés au second semestre 2025. Plus d'1 million de travaux ont été réalisés sur le site.

Côté activité, l'année 2025 a marqué le début de la mise en exploitation du tiers lieu.

La plateau technique des métiers de l'industrie est en cours d'aménagement par la Cité de la Formation pour une ouverture aux enseignements à la rentrée 2026.

VUE D'ENSEMBLE en k€

EQUILIBRES FINANCIERS	2024	2025	% an
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	145,1	154,4	6,42 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	145,1	154,4	6,42 %
dont fiscalité directe locale (R731)	0,0	0,0	-
dont dotations & participations (R74)	0,0	0,0	-
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	158,4	179,0	13,01 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	108,6	144,4	32,95 %
dont dépenses de personnel (D012)	33,7	40,3	19,36 %
ÉPARGNE DE GESTION	36,5	10,0	-72,55 %
Frais financiers	12,7	34,6	172,42 %
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	-37,1	0,0	-100,00 %
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	-13,3	-24,6	84,95 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	-13,3	-24,6	84,95 %
Amortissement du capital de la dette	7,5	44,0	486,67 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	-20,8	-68,6	229,86 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	-20,8	-68,6	229,86 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	202,5	1 064,7	425,66 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	581,0	0,0	-100,00 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	850,0	0,0	-100,00 %
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	-450,8	756,9	-267,91 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	756,9	-376,3	-149,72 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	1 042,5	998,5	-4,22 %

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

COMMENTAIRES

L'exercice 2025 correspond à la première année d'exploitation du tiers lieu dans son modèle économique en régie. Les produits liés aux locations de locaux sur le site ont progressé correctement, sans pour autant atteindre le niveau conforme aux potentialités de l'équipement.

La subvention d'équilibre versée par le budget principal s'est élevée à 120 000 €.

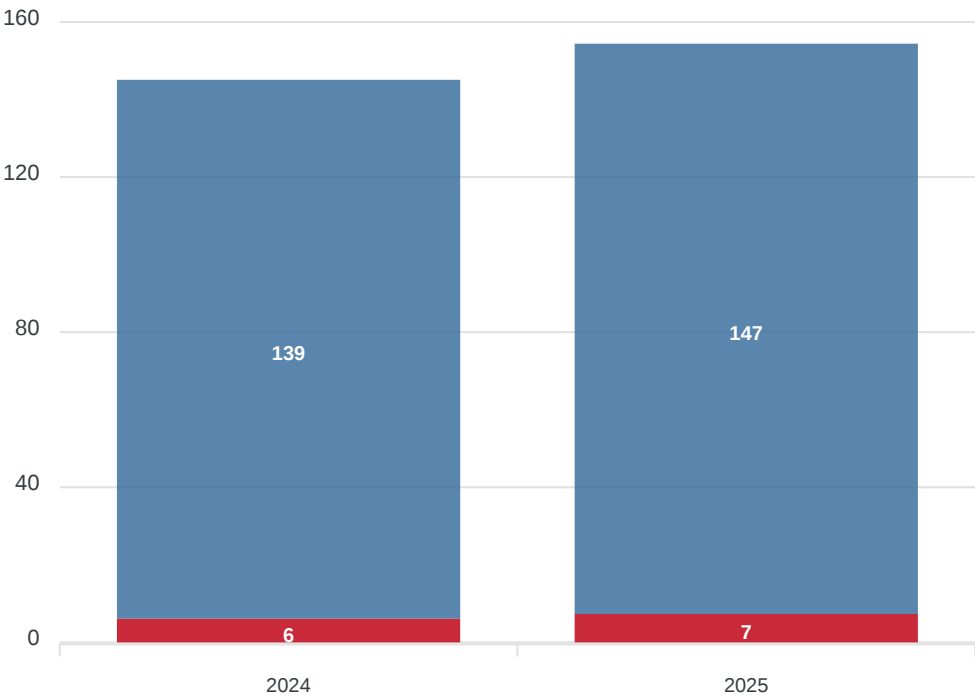
Ainsi, malgré la baisse de la subvention de la Commune, les recettes réelles de fonctionnement du budget annexe CESame progressent de 6,42%.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

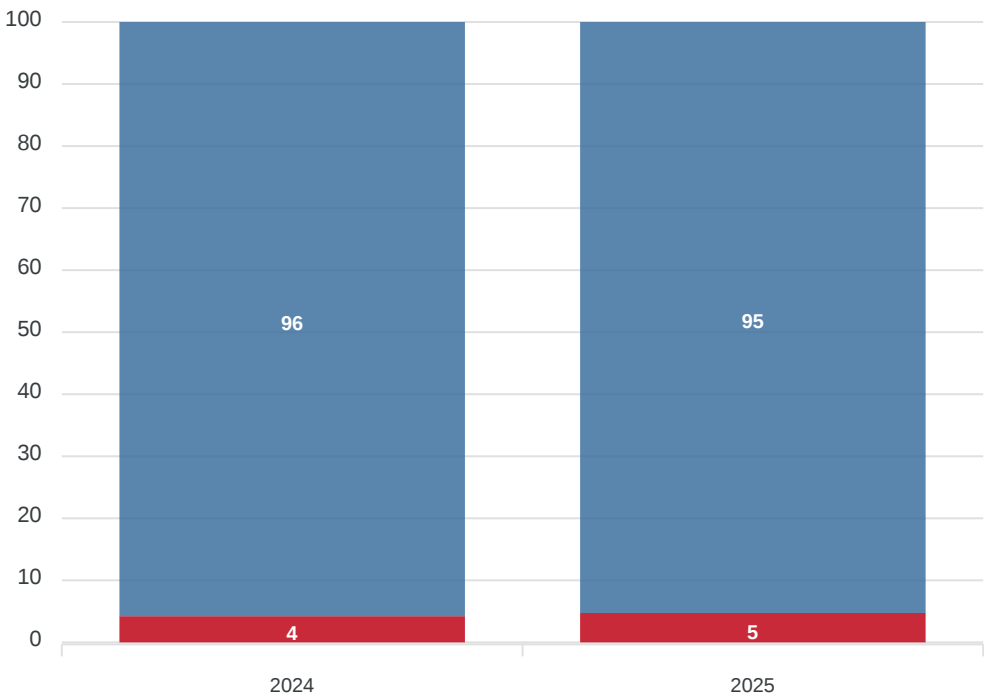
Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 047-214701575-20260227-DEL_2026_B_02-DE

S²LO

Recettes réelles de fonctionnement en k€



Recettes réelles de fonctionnement en base 100



- Atténuation charges

Autres produits
- Produits et services

Produits financiers
- Impôts et taxes

Produits exceptionnels
- Dotations et participations

Autre recettes

	2024	2025	Évo l.
Atténuation charges	0,0 k€	0,0 k€	-
Produits et services	6,1 k€	7,3 k€	19,5 %
Impôts et taxes	0,0 k€	0,0 k€	-
Dotations et participations	0,0 k€	0,0 k€	-
Autres produits	139,0 k€	147,1 k€	5,8 %
Produits financiers	0,0 k€	0,0 k€	-
Produits exceptionnels	0,0 k€	0,0 k€	-
Autre recettes	0,0 k€	0,0 k€	-

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

COMMENTAIRES

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget CESAme sont liées à l'activité du site et à la conduite du projet. Elles se sont élevées en 2025 à 179 000 €, en progression de 13%.

Avec le développement de l'activité, les charges à caractère général progressent logiquement de près de 40%, de 75 000 € à 104 000 €.

La masse salariale progresse également, correspondant aux moyens humains mobilisés pour assurer la coordination et l'animation du tiers lieu. Cet emploi a donné lieu à une dépense de personnel de 40 000 €.

Les emprunts souscrits pour le financement des investissements ont donné lieu au paiement de frais financiers à hauteur de 34 600 € euros en 2025.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

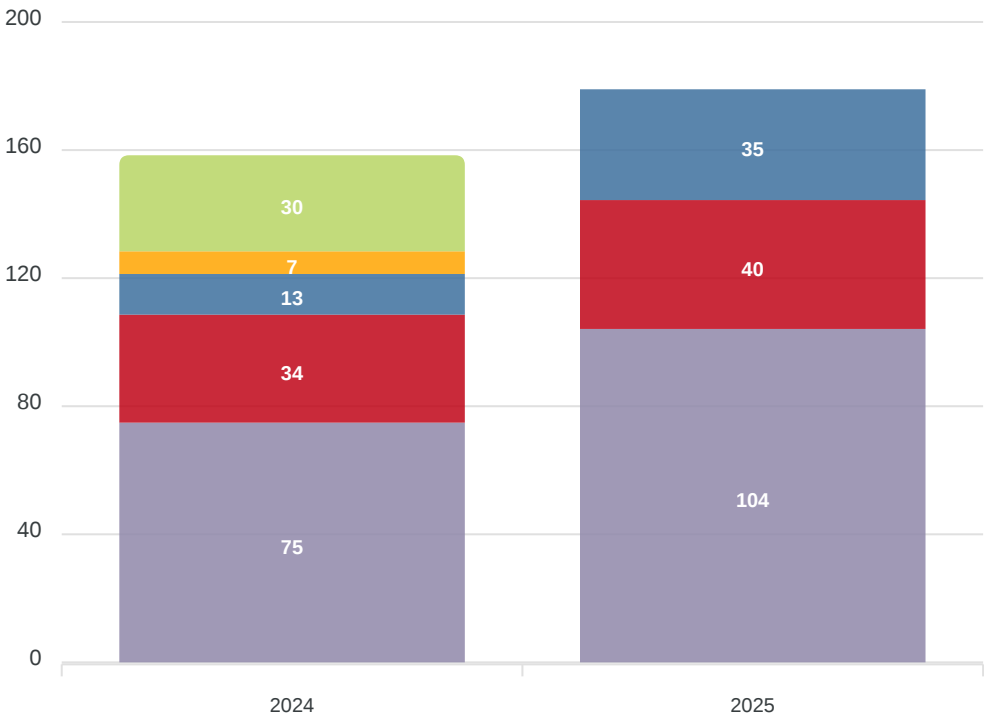
Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

S²LO

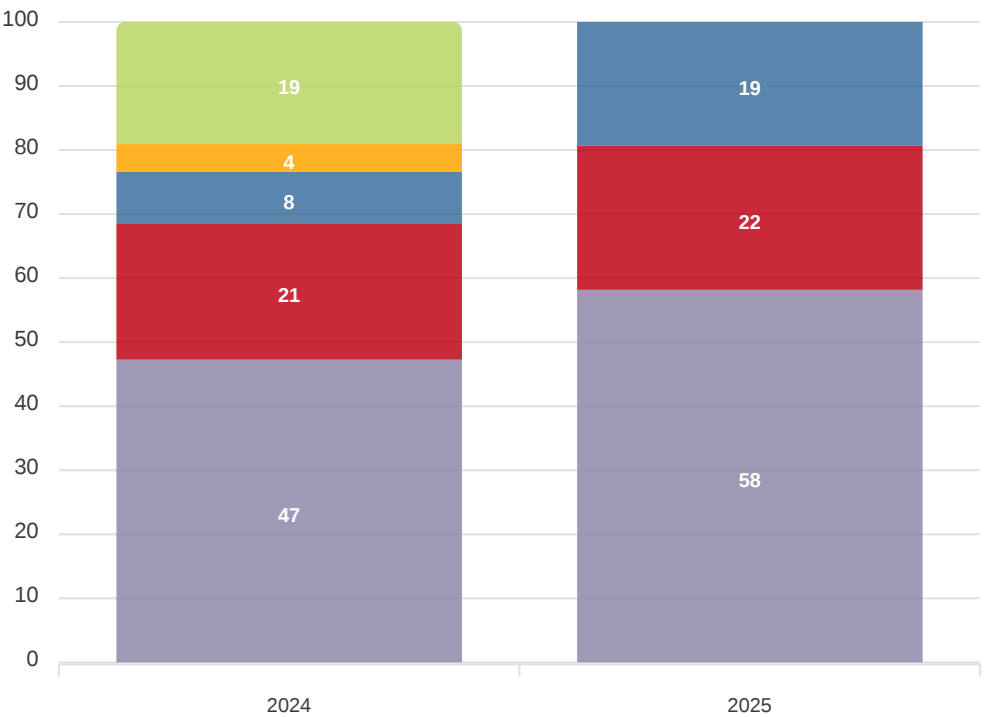
ID : 047-214701575-20260227-DEL_2026_B_02-DE

Dépenses réelles de fonctionnement en k€



- Charges générales
- Dépenses personnel
- Charges financières
- Charges exceptionnelles

Dépenses réelles de fonctionnement en base 100



- Autres charges
- Atténuation produits
- Autres dépenses et imprévues

	2024	2025	ÉvoL.	
Charges générales	74,9 k€	104,1 k€	39,1 %	
Dépenses personnel	33,7 k€	40,3 k€	19,4 %	
Autres charges	0,0 k€	0,0 k€	-	
Atténuation produits	0,0 k€	0,0 k€	-	
Charges financières	12,7 k€	34,6 k€	172,4 %	
Charges exceptionnelles	7,1 k€	0,0 k€	-100,0 %	
Autres dépenses et imprévues	30,0 k€	0,0 k€	-100,0 %	

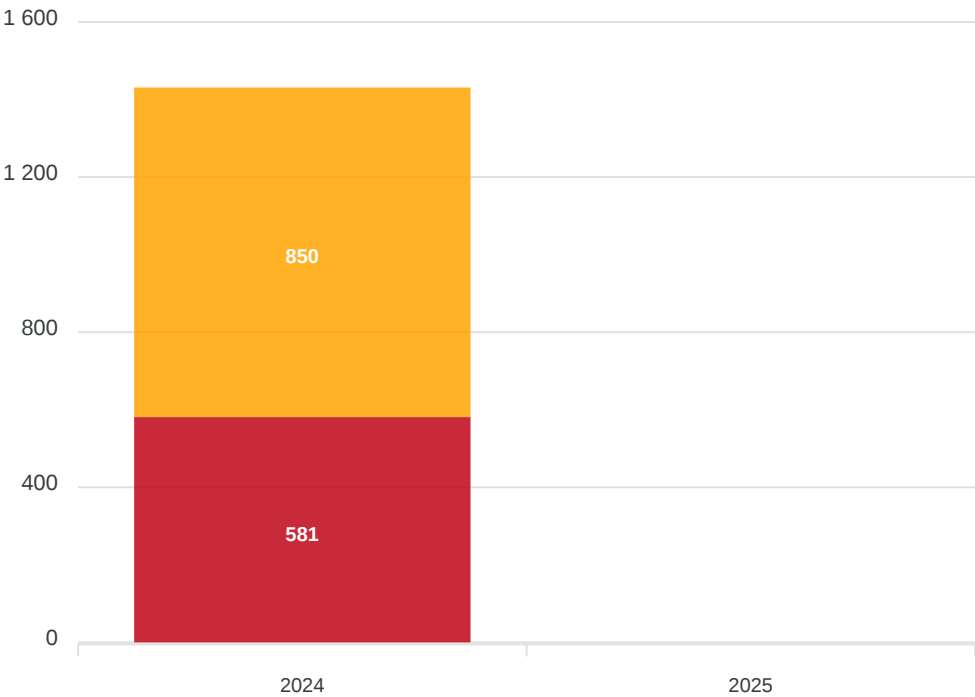
RECETTES D'INVESTISSEMENT

COMMENTAIRES

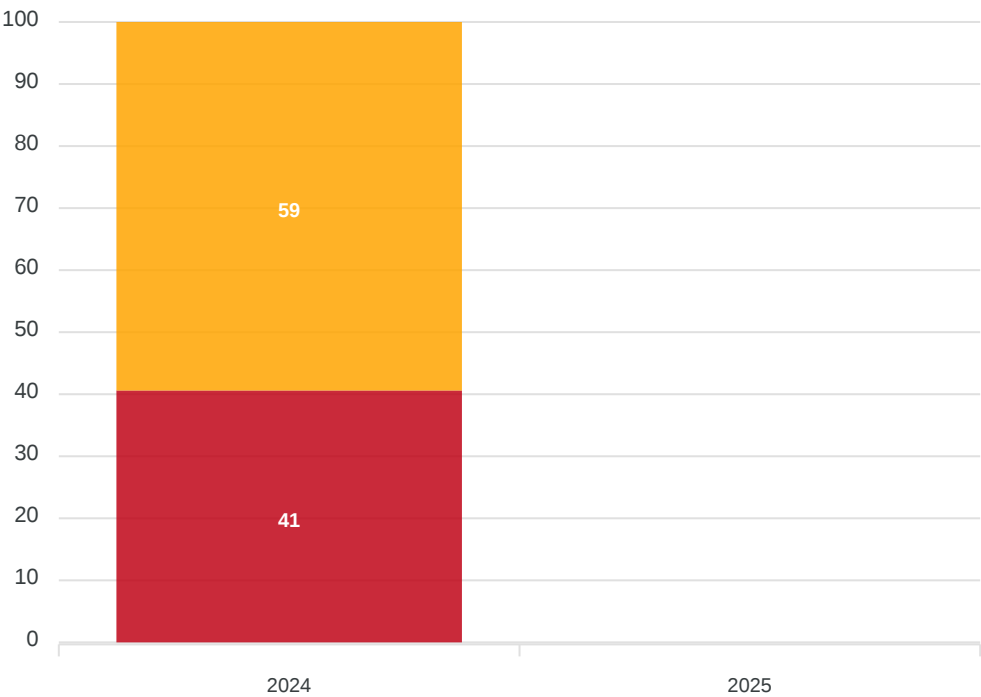
Au vu de l'avancement des projets, les subventions obtenues n'ont pas encore été appelées, elles le seront dans les mois qui viennent.
671 000 € de subventions notifiées vont faire l'objet d'un report en recettes d'investissement sur 2026 et pourront être mobilisées dès la validation des décomptes généraux et définitifs.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Recettes réelles d'investissement en k€



Recettes réelles d'investissement en base 100



- FCTVA

Autres Immo financières
- Subventions reçues

Emprunt
- Produits de cessions

Autres recettes

	2024	2025	ÉvoL.
FCTVA	0,0 k€	0,0 k€	-
Subventions reçues	581,0 k€	0,0 k€	-100,0 %
Produits de cessions	0,0 k€	0,0 k€	-
Autres Immo financières	0,0 k€	0,0 k€	-
Emprunt	850,0 k€	0,0 k€	-100,0 %
Autres recettes	0,0 k€	0,0 k€	-

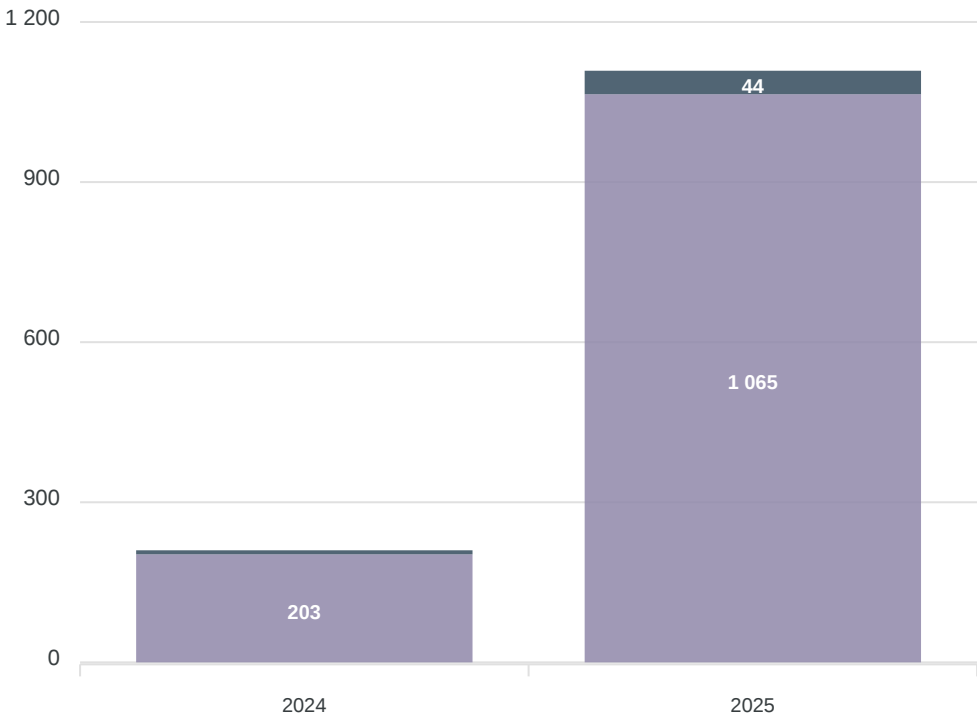
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

COMMENTAIRES

Les travaux d'aménagement du Campus des formations industrielles ont débuté en 2024 et se sont poursuivis en 2025. Plus d'1 million d'euros a été investi sur le site pour offrir un cadre d'apprentissage digne de ce nom au Campus des Formations Industrielles.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Dépenses réelles d'investissement en k€



Dépenses réelles d'investissement en base 100



- Dépenses d'équipement brut
- Subventions versées
- Remboursement d'emprunt
- Dépenses imprévues
- Autres dépenses d'investissement

	2024	2025	ÉvoL.	
Dépenses d'équipement brut	202,5 k€	1 064,7 k€	425,7 %	
Subventions versées	0,0 k€	0,0 k€	-	
Remboursement d'emprunt	7,5 k€	44,0 k€	486,7 %	
Dépenses imprévues	0,0 k€	0,0 k€	-	
Autres dépenses d'investissement	0,0 k€	0,0 k€	-	

DETTE ET DÉSENDETTEMENT

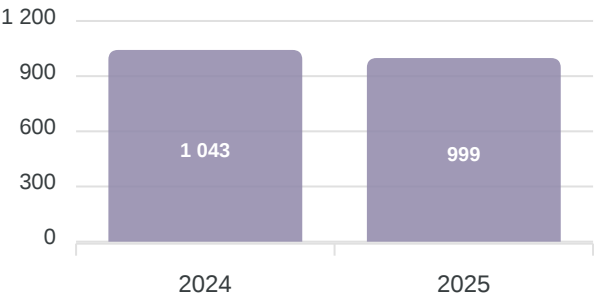
COMMENTAIRES

Il n'a pas été fait appel à l'emprunt en 2025.

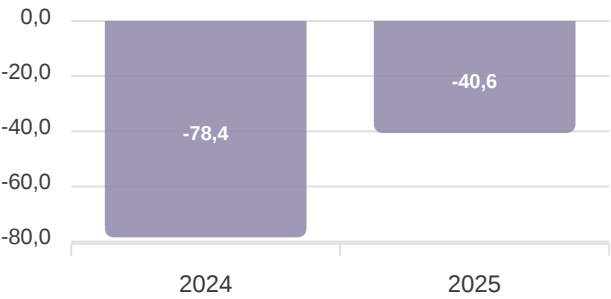
Au 31 décembre 2025, le capital restant dû s'élevait à 998 500 €.

44 000 € ont été remboursés sur l'exercice, au taux d'intérêt moyen de 3,39%.

Endettement en k€



Désendettement en année(s)



Principaux ratios

	2024	2025	Évo L.
Taux d'amortissement	0,7 %	4,4 %	512,5 %
Taux d'endettement	718,5 %	646,7 %	-10,0 %

Opérations sur dette

	2024	2025	Évo L.
Emprunts de refinancement	0,0 k€	0,0 k€	-
Emprunts à réaménager	0,0 k€	0,0 k€	-



RAPPORT SUR LES **ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Merci
pour votre attention